



# CONDITIONS & TARIFS

**DES OPÉRATIONS ET SERVICES BANCAIRES AUX  
PROFESSIONNELS & ASSOCIATIONS**

AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025 - MISE À JOUR AU 01/09/2025



**CAISSE D'ÉPARGNE  
ILE-DE-FRANCE**

Ce document vous indique les conditions et tarifs des opérations et services bancaires appliqués à la clientèle des professionnels et des associations en vigueur au 01/01/2025.

La Caisse d'Epargne a, depuis toujours, fondé ses relations avec vous et tous ses clients sur la confiance et la transparence :

- Lors de toute ouverture de compte, nous vous remettons une Convention précisant les conditions de fonctionnement des produits et services qui lui sont rattachés. Dans le cas où celle-ci ne vous aurait pas encore été remise, vous pouvez vous la procurer dans votre agence Caisse d'Epargne.
- Nous vous laissons le choix de souscrire tous les produits et services de votre compte courant dans le cadre d'une offre groupée de services ou à l'unité.

Votre agence Caisse d'Epargne se tient à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire, vous conseiller sur les services les mieux adaptés à vos attentes.

**Retrouvez l'ensemble de nos conditions tarifaires  
sur le site Internet :**

**[www.caisse-epargne.fr](http://www.caisse-epargne.fr)**<sup>(1)</sup>

(Caisse d'Epargne Ile-de-France)

Nota : les conditions ne sont pas limitatives et peuvent être modifiées à tout moment, dans les conditions prévues par la réglementation, selon l'évolution de la réglementation et des conditions de marché. Les prix sont exprimés hors taxe.

Lorsque figure le sigle **TVA** la prestation est soumise à la TVA. Dans ce cas, au montant des frais, commissions et taux exprimés en hors taxes, s'ajoute, lorsqu'elle est due, la TVA au taux de 20 % (taux en vigueur au 01/10/2024).

(1) Coût de connexion selon votre opérateur.

# SOMMAIRE

## 1 LES OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

|   |   |
|---|---|
| Profession libérale - Labelis                 | 6 |
| Artisan/Commerçant - Libre Convergence        | 6 |
| Franchise - Franchise & Vous                  | 6 |
| Profession libérale de Santé - Labelis Santé  | 7 |
| Association - Associatis Essentiel            | 7 |
| Auto-Entrepreneur (offre plus commercialisée) | 8 |
| Freelance - Micro-Entrepreneur                | 8 |
| SCI (Société Civile Immobilière)              | 8 |
| Basic'Associatis (offre plus commercialisée)  | 9 |
| Syndicat de copropriété                       | 9 |

## 2 LE COMPTE COURANT

|                                       |    |
|---------------------------------------|----|
| La vie du compte                      | 10 |
| Les comptes en devises                | 10 |
| Services bancaires de base            | 10 |
| Les frais et commissions de mouvement | 11 |
| Les autres frais et services          | 11 |
| Les opérations juridiques et fiscales | 11 |
| La location de coffre-fort            | 11 |
| Les dates de valeur                   | 12 |
| Les oppositions                       | 12 |
| La recherche de document(s)           | 12 |

## 3 LES IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

|   |    |
|---|----|
| Les commissions d'intervention                | 12 |
| Les incidents liés aux chèques                | 13 |
| Les incidents liés aux prélèvements et effets | 13 |
| Les opérations particulières                  | 13 |

## 4 LES OPÉRATIONS DE PAIEMENT

|                        |    |
|------------------------|----|
| Les espèces            | 14 |
| Les chèques            | 15 |
| Les cartes de paiement | 15 |

|                           |    |
|---------------------------|----|
| La carte de retrait       | 16 |
| Les paiements par carte   | 16 |
| Les opérations sur carte  | 16 |
| Les autres services carte | 16 |
| Les virements             | 17 |
| Les prélèvements          | 18 |
| Les effets de commerce    | 19 |
| Les services SEPAMAIL     | 19 |

## 5 LES ASSURANCES

|                |    |
|----------------|----|
| Les assurances | 20 |
|----------------|----|

## 6 LA BANQUE À DISTANCE

|   |    |
|---|----|
| Direct Ecureuil Pro/CE net Comptes      | 21 |
| PulCEo Connect                          | 21 |
| Webprotection                           | 21 |
| La sécurisation des opérations en ligne | 22 |

## 7 CE NET EDI (ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES AVEC LA BANQUE)

|                        |    |
|------------------------|----|
| CE net Remises         | 23 |
| CE net EDI (EBICS)     | 23 |
| PulCEo                 | 23 |
| Les autres prestations | 23 |

## 8 L'ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE

|  |    |
|--|----|
| La monétique   | 24 |
| Les terminaux de paiement électronique (TPE)             | 24 |
| Tap To Pay   | 24 |
| Le paiement pour la location de biens et services (PLBS) | 25 |
| CE Boost Pay Business                                    | 25 |
| Oney Proxi   | 25 |
| L'e-commerce   | 26 |

## 9 LES SERVICES EXTRA-BANCAIRES

|                                |    |
|--------------------------------|----|
| JEDECLARE.COM                  | 28 |
| Avance et gestion Tiers-payant | 28 |
| iPaidThat                      | 28 |
| Bridge                         | 28 |
| Vit@Plus                       | 28 |
| Vit@Plus Taxi                  | 28 |

## 10 LE FINANCEMENT

|                                     |    |
|-------------------------------------|----|
| Le financement bancaire court terme | 29 |
| Le financement des investissements  | 30 |
| L'assurance des emprunteurs         | 31 |
| Les cautions et garanties           | 31 |

## 11 L'INGÉNIERIE SOCIALE

|                      |    |
|----------------------|----|
| L'ingénierie sociale | 33 |
|----------------------|----|

## 12 LES PLACEMENTS FINANCIERS

|   |    |
|---|----|
| Les opérations sur compte-titres ordinaires | 34 |
| Les parts sociales                          | 34 |
| Les droits de garde                         | 35 |
| Les autres tarifs                           | 35 |
| Les transferts de compte-titres             | 36 |

## 13 L'ÉPARGNE

|   |    |
|---|----|
| Le compte excédent professionnels       | 37 |
| Les autres comptes et livrets d'épargne | 37 |
| Les autres frais et services            | 37 |

## 14 LES OPÉRATIONS INTERNATIONALES

|                               |    |
|-------------------------------|----|
| Les opérations de change      | 38 |
| Les opérations de paiement    | 38 |
| Les opérations d'encaissement | 39 |

## 15 LE LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS

|                                |    |
|--------------------------------|----|
| Le lexique des termes utilisés | 40 |
|--------------------------------|----|

## 16 LES NUMÉROS ET INFORMATIONS UTILES

|                              |    |
|------------------------------|----|
| Centre de relation clientèle | 43 |
| Carte bancaire               | 43 |
| Monétique commerçants        | 43 |
| Assurances                   | 43 |
| Nos partenaires              | 44 |

## 17 EXPRIMER UNE RÉCLAMATION RÉSOLVRE UN LITIGE

|   |    |
|---|----|
| Exprimer une réclamation                                      | 45 |
| Recours en médiation : votre dernier recours en cas de litige | 46 |

# 1 LES OFFRES GROUPÉES DE SERVICES<sup>(1)</sup> TVA



## DÉFINITION : L'offre groupée de services

Votre offre groupée de services vous permet d'accéder aux services essentiels pour la gestion quotidienne de votre compte courant professionnel.

### BON À SAVOIR

Vous êtes détenteur d'une offre groupée de services Labelis, Labelis Santé, Libre Convergence ou Franchise & Vous, vous pouvez également nous confier la gestion de votre compte privé et bénéficier de 50 % de remise<sup>(2)</sup> sur la cotisation de votre offre groupée de services à titre particulier sur les Formules Initial, Confort ou Optimal. Et toujours, un Conseiller unique pour vos besoins professionnels et privés.

## > PROFESSION LIBÉRALE - LABELIS > ARTISAN ET COMMERÇANT - LIBRE CONVERGENCE > FRANCHISE - FRANCHISE & VOUS

### Les services compris dans ces offres groupées de services sont :

chéquier<sup>(3)</sup>, frais de tenue de compte, relevés mensuels<sup>(3)</sup>, Assurance Moyens de Paiement Pro Plus<sup>(4)</sup>, Direct Ecureuil Pro<sup>(5)</sup> ou CE net Comptes<sup>(5)</sup>, adhésion au service Sécurexpress (service de dépôt sécurisé de la recette), service de Sécurisation des Opérations en Ligne par lecteur CAP (SOL CAP)<sup>(3)</sup>.

| Avec une carte | Visa Business       | Visa Gold Business  | Visa Platinum Business |
|----------------|---------------------|---------------------|------------------------|
| Débit immédiat | <b>28,90 €/mois</b> | <b>33,50 €/mois</b> |                        |
| Débit différé  | <b>28,90 €/mois</b> | <b>33,50 €/mois</b> | <b>40,20 €/mois</b>    |
| Sans carte     | <b>28,90 €/mois</b> |                     |                        |

### Avec option abonnement service CE net Remises ou CE net EDI<sup>(6)(7)</sup> souscrit à partir du 01/07/2022

**+ 38,25 €/mois**

### Avec option abonnement service CE net Remises ou CE net EDI<sup>(6)(7)</sup> souscrit avant le 01/07/2022

|                     |                       |
|---------------------|-----------------------|
| Sens aller          | <b>+ 17 €/mois</b>    |
| Sens retour         | <b>+ 25,50 €/mois</b> |
| Sens aller & retour | <b>+ 38,25 €/mois</b> |

(1) Certains services inclus dans les offres groupées de services peuvent être exonérés de TVA.

(2) Sous réserve d'être titulaire d'un compte de dépôt à titre privé et d'un compte courant assorti d'une offre groupée de services Labelis, Labelis Santé, Libre Convergence ou Franchise & Vous, destiné à votre activité professionnelle.

(3) Service gratuit à l'unité.

(4) Assurance Moyens de Paiement Pro Plus est un contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances (cf. mentions légales complètes, page 44). Voir conditions générales ou notice d'information.

(5) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.

(6) Sous réserve de souscription au service CE net Comptes. Le tarif indiqué s'ajoute à la cotisation mensuelle de l'offre groupée de services.

# 1 LES OFFRES GROUPÉES DE SERVICES<sup>(1)</sup> TVA

## > PROFESSION LIBÉRALE DE SANTÉ - LABELIS SANTÉ<sup>(2)</sup>

### Les services compris dans cette offre groupée de services sont :

chéquier<sup>(3)</sup>, frais de tenue de compte, relevés mensuels<sup>(3)</sup>, Assurance Moyens de Paiement Pro Plus<sup>(4)</sup>, Direct Ecureuil Pro<sup>(5)</sup> ou CE net Comptes<sup>(5)</sup>, adhésion au service Sécurexpress (service de dépôt sécurisé de la recette), service de Sécurisation des Opérations en Ligne par lecteur CAP (SOL CAP)<sup>(3)</sup>, commissions monétique.

| Avec une carte à débit différé et un TPE  | Visa Business       | Visa Gold Business  | Visa Platinum Business |
|---|---------------------|---------------------|------------------------|
| TPE IP Fixe (9,90 €/mois) + contrat monétique                                       | <b>21,80 €/mois</b> | <b>27,20 €/mois</b> | <b>32,60 €/mois</b>    |
| TPE Mobile IP (27,90 €/mois) <sup>(6)</sup> + contrat monétique                     | <b>39,80 €/mois</b> | <b>45,20 €/mois</b> | <b>50,60 €/mois</b>    |
| TPE Mobile 4G - Anciennement TPE Premium GPRS - (33,90 €/mois) + contrat monétique  | <b>45,80 €/mois</b> | <b>51,20 €/mois</b> | <b>56,60 €/mois</b>    |
| <b>Avec option abonnement service CE net Remises ou CE net EDI<sup>(6)(7)</sup></b> |                     |                     |                        |
| <b>+ 38,25 €/mois</b>   |                     |                     |                        |

## > ASSOCIATION - ASSOCIATIS ESSENTIEL

### Les services compris dans cette offre groupée de services sont :

chéquier<sup>(3)</sup>, frais de tenue de compte, frais d'agios jusqu'à 5 euros par trimestre, relevés décennaires, Assurance Moyens de Paiement Associations<sup>(4)</sup>, Protection et Assistance Juridique Associatis<sup>(8)</sup> Direct Ecureuil Pro<sup>(5)</sup> ou CE net Comptes<sup>(5)</sup>, service de Sécurisation des Opérations en Ligne par lecteur CAP (SOL CAP)<sup>(3)</sup>.

| Avec une carte  | Retrait Associatis    | Visa Business - Visa Electron <sup>(9)</sup> - Visa Business à contrôle de solde systématique | Visa Gold Business  |
|---|-----------------------|---|---------------------|
| Retrait uniquement  | <b>14,50 €/mois</b>   |   |                     |
| Débit immédiat  |                       | <b>15,20 €/mois</b>   | <b>18,60 €/mois</b> |
| Débit différé   |                       | <b>15,20 €/mois</b>   | <b>18,60 €/mois</b> |
| Sans carte  | <b>13,50 €/mois</b>   |   |                     |
| <b>Avec option abonnement service CE net Remises ou CE net EDI<sup>(6)(7)</sup> souscrit à partir du 01/07/2022</b> |                       |   |                     |
| <b>+ 38,25 €/mois</b>   |                       |   |                     |
| <b>Avec option abonnement service CE net Remises ou CE net EDI<sup>(6)(7)</sup> souscrit avant le 01/07/2022</b>    |                       |   |                     |
| Sens aller  | <b>+ 17 €/mois</b>    |   |                     |
| Sens retour   | <b>+ 25,50 €/mois</b> |   |                     |
| Sens aller & retour   | <b>+ 38,25 €/mois</b> |   |                     |

(1) Certains services inclus dans les offres groupées de services peuvent être exonérés de TVA.

(2) Offre réservée aux nouvelles entrées en relation à titre professionnel.

(3) Service gratuit à l'unité.

(4) Assurance Moyens de Paiement Pro Plus et Assurance Moyens de Paiement Associations sont des contrats de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances (cf. mentions légales complètes, page 44). Voir conditions générales ou notice d'information.

(5) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.

(6) Pour les contrats TPE souscrits à compter du 31/01/2024.

(7) Sous réserve de souscription au service CE net Comptes. Le tarif indiqué s'ajoute à la cotisation mensuelle de l'offre groupée de services.

(8) Protection et Assistance Juridique Associatis est un contrat de Covéa Protection Juridique, entreprise régie par le code des assurances (cf. mentions légales complètes, page 44).

(9) Arrêt de commercialisation au 31/03/2021.

# 1

## LES OFFRES GROUPÉES DE SERVICES<sup>(1)</sup> TVA

### > AUTO-ENTREPRENEUR (ARRÊT DE COMMERCIALISATION DE L'OFFRE AU 31/12/2023)

#### Les services compris dans cette offre groupée de services sont :

chéquier<sup>(2)</sup>, frais de tenue de compte, relevés mensuels<sup>(2)</sup>, Assurance Moyens de Paiement Pro Plus<sup>(3)</sup>, Direct Ecureuil Pro<sup>(4)</sup> ou CE net Comptes<sup>(4)</sup>, service de Sécurisation des Opérations en Ligne par lecteur CAP (SOL CAP)<sup>(2)</sup>.

|   |                |
|---|----------------|
| Sans carte  | 14 €/mois      |
| Avec option abonnement service CE net Remises ou CE net EDI <sup>(4)(5)</sup> souscrit à partir du 01/07/2022 |                |
| + 38,25 €/mois  |                |
| Avec option abonnement service CE net Remises ou CE net EDI <sup>(4)(5)</sup> souscrit avant le 01/07/2022    |                |
| Sens aller  | + 17 €/mois    |
| Sens retour   | + 25,50 €/mois |
| Sens aller & retour   | + 38,25 €/mois |

### > FREELANCE - MICRO-ENTREPRENEUR

**DÉFINITION :** Conçue pour les auto-entrepreneurs en statut de micro-entreprise et souscriptible via une demande d'ouverture de compte en ligne, cette formule vous permet d'accéder aux services essentiels pour la gestion quotidienne de votre compte courant professionnel : gestion à distance de vos comptes (Internet, mobile), Carte Visa Business<sup>(6)</sup>, exonération des frais de tenue de compte et de la commission de mouvement, chéquier<sup>(2)</sup>, virements<sup>(7)</sup>, relevés de compte mensuels digitalisés<sup>(2)</sup>, accès à un conseiller dédié.

| Avec une carte | Formule Initial<br>Carte Visa Business<br>à contrôle de solde<br>systématique | Formule Confort<br>Carte Visa Business | Formule Optimal<br>Carte Visa Gold Business |
|----------------|---|--|---|
| Débit immédiat | 9,90 €/mois   | 13,90 €/mois                           | 19,90 €/mois                                |
| Débit différé  |   | 13,90 €/mois                           | 19,90 €/mois                                |

### > SCI (SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE)

#### Les services compris dans cette offre groupée de services sont :

chéquier<sup>(2)</sup>, frais de tenue de compte, commissions de mouvement, relevés mensuels<sup>(2)</sup>, Assurance Moyens de Paiement Pro Plus<sup>(3)</sup>, Direct Ecureuil Pro<sup>(4)</sup> ou CE net Comptes<sup>(4)</sup>, service de Sécurisation des Opérations en Ligne par lecteur CAP (SOL CAP)<sup>(2)</sup>.

|   |                |
|---|----------------|
| Sans carte  | 8,90 €/mois    |
| Avec option abonnement service CE net Remises ou CE net EDI <sup>(4)(5)</sup> souscrit à partir du 01/07/2022 |                |
| + 38,25 €/mois  |                |
| Avec option abonnement service CE net Remises ou CE net EDI <sup>(4)(5)</sup> souscrit avant le 01/07/2022    |                |
| Sens aller  | + 17 €/mois    |
| Sens retour   | + 25,50 €/mois |
| Sens aller & retour   | + 38,25 €/mois |

(1) Certains services inclus dans les offres groupées de services peuvent être exonérés de TVA.

(2) Service gratuit à l'unité.

(3) Assurance Moyens de Paiement Pro Plus est un contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances (cf. mentions légales complètes, page 44). Voir conditions générales ou notice d'information.

(4) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.

(5) Sous réserve de souscription au service CE net Comptes. Le tarif indiqué s'ajoute à la cotisation mensuelle de l'offre groupée de services.

(6) Type de carte Visa Business à Contrôle de solde systématique, Visa Business ou Visa Gold Business selon la formule choisie.

(7) Service gratuit à l'unité via votre service de Banque à distance.

# 1

## LES OFFRES GROUPÉES DE SERVICES<sup>(1)</sup> TVA

### > BASIC'ASSOCIATIS (ARRÊT DE COMMERCIALISATION DE L'OFFRE AU 31/12/2023)

#### Les services compris dans cette offre groupée de services sont :

chéquier<sup>(2)</sup>, frais de tenue de compte, relevés mensuels<sup>(2)</sup>, Assurance Moyens de Paiement Associations<sup>(3)</sup>, Direct Ecureuil Pro<sup>(4)</sup> ou CE net Comptes<sup>(4)</sup>, service de Sécurisation des Opérations en Ligne par lecteur CAP (SOL CAP)<sup>(2)</sup>.

|   |             |
|---|-------------|
| Sans carte  | 7,20 €/mois |
| Avec option abonnement service CE net Remises ou CE net EDI <sup>(4)(5)</sup> souscrit à partir du 01/07/2022 |             |
| + 38,25 €/mois  |             |

|  |                |
|--|----------------|
| Avec option abonnement service CE net Remises ou CE net EDI <sup>(4)(5)</sup> souscrit avant le 01/07/2022 |                |
| Sens aller   | + 17 €/mois    |
| Sens retour  | + 25,50 €/mois |
| Sens aller & retour  | + 38,25 €/mois |

### > SYNDICAT DE COPROPRIÉTÉ

#### Les services compris dans cette offre groupée de services sont :

chéquier<sup>(2)</sup>, frais de tenue de compte, commissions de mouvement, relevés mensuels<sup>(2)</sup>, Assurance Moyens de Paiement Associations<sup>(3)</sup>, Direct Ecureuil Pro<sup>(4)</sup> ou CE net Comptes<sup>(4)</sup>, service de Sécurisation des Opérations en Ligne par lecteur CAP (SOL CAP)<sup>(2)</sup>.

|   |             |
|---|-------------|
| Sans carte  | 7,50 €/mois |
| Avec option abonnement service CE net Remises ou CE net EDI <sup>(4)(5)</sup> souscrit à partir du 01/07/2022 |             |
| + 38,25 €/mois  |             |

|  |                |
|--|----------------|
| Avec option abonnement service CE net Remises ou CE net EDI <sup>(4)(5)</sup> souscrit avant le 01/07/2022 |                |
| Sens aller   | + 17 €/mois    |
| Sens retour  | + 25,50 €/mois |
| Sens aller & retour  | + 38,25 €/mois |

(1) Certains services inclus dans les offres groupées de services peuvent être exonérés de TVA.

(2) Service gratuit à l'unité.

(3) Assurance Moyens de Paiement Associations et Assurance Moyens de Paiement Pro Plus sont des contrats de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances (cf. mentions légales complètes, page 44). Voir conditions générales ou notice d'information.

(4) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.

(5) Sous réserve de souscription au service CE net Comptes. Le tarif indiqué s'ajoute à la cotisation mensuelle de l'offre groupée de services.

## 2 LE COMPTE COURANT



### > LA VIE DU COMPTE

- Ouverture de compte courant ..... **Gratuit**
- Domilis Pro ..... **Gratuit**

#### DÉFINITION : Domilis Pro

Service gratuit d'aide à la mobilité bancaire pour le changement de domiciliation de virements SEPA/prélèvements SEPA.

| Relevés de compte selon périodicité | Au format papier    | Au format électronique <sup>(1)</sup> |
|-------------------------------------|---------------------|---------------------------------------|
| Mensuelle                           | <b>Gratuit</b>      | <b>Gratuit</b>                        |
| Hebdomadaire                        | <b>13,10 €/trim</b> | <b>4,90 €/trim</b>                    |
| Bi -mensuelle                       | <b>5,10 €/trim</b>  | <b>1,90 €/trim</b>                    |
| Décadaire                           | <b>8,80 €/trim</b>  | <b>3,30 €/trim</b>                    |
| Journalière                         | <b>54,70 €/trim</b> | <b>20,30 €/trim</b>                   |
| Intraday                            | <b>20 €/mois</b>    | <b>20 €/mois</b>                      |

- Clôture de compte courant ou de forfait (offre groupée de services)..... **Gratuit**

### > LES COMPTES EN DEVISES<sup>(2)</sup>

- Ouverture de compte ..... **Gratuit**
- Frais de tenue de compte ..... **20 €/trim**
- Envoi de relevés (périodicité mensuelle)..... **Gratuit**
- Clôture de compte ..... **Gratuit**

### > SERVICES BANCAIRES DE BASE

Services définis à l'article D. 312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L. 312-1 du même code. Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

- Services bancaires de base ..... **Gratuit**
  - L'ouverture, la tenue et la clôture du compte
  - Un changement d'adresse par an
  - La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire
  - La domiciliation de virements bancaires
  - La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
  - La réalisation des opérations de caisse
  - L'encaissement de chèques et de virements bancaires
  - Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte
  - Les paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance
  - L'abonnement à des services de banque à distance (Direct Ecureuil Pro ou CE net Comptes)
  - Une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur Internet et le retraits d'espèces dans l'Union européenne
  - Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services

(1) Sous réserve d'activation du service "Relevés en ligne".

(2) Sous réserve de commercialisation dans votre agence.

## 2 LE COMPTE COURANT

### > LES FRAIS ET COMMISSIONS DE MOUVEMENT

- Frais de tenue de compte courant Professionnels ..... **73,80 €/trim**
- Frais de tenue de compte courant Associations ..... **29,20 €/trim**
- Frais de tenue et de gestion de compte inactif (compte inactif au sens de l'article L.312 -19 du code monétaire et financier). Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte inactif est plafonné par arrêté ministériel ..... **30 €/an dans la limite du solde créditeur du compte**
- Frais de recherche d'adresse inconnue, PND (Pli Non Distribué) ..... **24 €/an**
- Frais d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable :
  - Entrepreneurs individuels ..... **80 €/an**
  - Personnes morales (hors Associations) ..... **92 €/an**
  - Associations ..... **50 €/an**
- Commission de mouvement (hors Associations)..... **0,15 %, min 19,90 €/trim**

#### BON À SAVOIR

**Commission de mouvement** : elle est calculée sur les opérations passées au débit du compte courant sur le trimestre. Ne sont pas pris en compte les montants débiteurs générés par la Caisse d'Epargne (remboursement d'emprunt, agios...) ainsi que les virements internes de compte à compte.

**Frais d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable** : prélevés une fois par an, ces frais rémunèrent l'actualisation administrative et informatique de votre dossier.

### > LES AUTRES FRAIS ET SERVICES

- Édition R.I.C.E. (Relevé d'Identité Caisse d'Epargne) ..... **Gratuit**
- Echelle d'intérêts sur demande spécifique ..... **15 €**
- Information annuelle aux Commissaires aux Comptes ..... **100 € TVA**
- Compte Française des Jeux ..... **Gratuit**
- Compte PMU (Paris Mutuel Urbain) ..... **Gratuit**

### > LES OPÉRATIONS JURIDIQUES ET FISCALES **TVA**

- Attestation fiscale ..... **50 €**
- Attestation de compte séquestre "article 55" ..... **17 €**
- Attestation de non fusion de compte..... **17 €**
- Révocation de procuration ..... **40,60 €**

### > LA LOCATION DE COFFRE-FORT<sup>(1)</sup> **TVA**

- Frais de location de coffre-fort (selon contenance) ..... **De 65 € à 180 €/an**
- Extension de garanties ..... **De 75 € à 250 €/an**  
**selon le niveau de garanties choisi**
- Frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs)..... **Frais réels par ouverture**

(1) Sous réserve de commercialisation dans votre agence.

## 2 LE COMPTE COURANT

### > LES DATES DE VALEUR

- Remise de chèque(s) compensable(s) en France ..... **J + 1 ouvré<sup>(1)</sup>**  
 Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir Conditions Générales de la Convention de Compte Courant)
- Chèque émis ..... **J - 1**
- Virement reçu ..... **J**
- Virement émis ..... **J**
- Prélèvement reçu ..... **J**
- Prélèvement émis ..... **J**
- Versement d'espèces, dépôt au guichet ..... **J**
- Retrait d'espèces ..... **J**
- Paiement par carte bancaire
  - Débit immédiat ..... **J**
  - Débit différé :
    - > Date d'arrêté de compte ..... **Le dernier jour du mois**
    - > Date de valeur ..... **Le 4 du mois suivant**
    - > Date de débit des factures ..... **Le 4 du mois suivant**
- Remise d'effet à l'encaissement (E = date d'échéance) ..... **E + 4 calendaires<sup>(2)</sup>**
- Remise d'effet à l'escompte ..... **J + 1 calendaire<sup>(2)</sup>**

### > LES OPPOSITIONS

- Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque pour usage abusif par le titulaire ..... **Gratuit**
- Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux ..... **Gratuit**
- Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur ..... **13 €/chèque**
- Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur ..... **22,50 €/chéquier**

### > LA RECHERCHE DE DOCUMENT(S)

- Frais de recherche de document(s) de moins d'un an ..... **15 € TVA**
- Frais de recherche de document(s) de plus d'un an ..... **25 € TVA**
- Recherches multiples pouvant donner lieu à la délivrance d'une attestation ..... **Sur devis TVA**
- Photocopie de chèque de moins d'un an ..... **14,40 €/chèque**
- Photocopie de chèque de plus d'un an ..... **17,50 €/chèque**

## 3 LES IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS



### > LES COMMISSIONS D'INTERVENTION

- Frais par opération ..... **8,75 € (plafond 43,75 €/jour)**

#### DÉFINITION : Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte courant nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

J : date de comptabilisation.

(1) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

(2) Un jour calendaire désigne tout jour du calendrier de l'année civile, y compris les jours fériés et chômés, allant du 1<sup>er</sup> janvier jusqu'au 31 décembre.

## 3 LES IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

### > LES INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision (maximum 1/jour)<sup>(1)</sup> ..... **12,50 €**
- Frais pour chèque payé en période d'interdiction bancaire ..... **25 €**
- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques ... **25 €**
- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision :
  - Pour un chèque < ou égal à 50 € ..... **21,25 €<sup>(2)</sup>**
  - Pour un chèque > à 50 € ..... **41,25 €<sup>(2)</sup>**

Frais dans la limite d'un plafond journalier de 100 €

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour régularisation, la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

### > LES INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS ET EFFETS

- Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision (maximum 1/jour)<sup>(1)</sup> ..... **12,50 €**
- Forfait de frais par prélèvement SEPA (dont TIPSEPA et le téléversement SEPA) rejeté pour défaut de provision<sup>(3)</sup> :
  - Prélèvement inférieur à 20 € ..... **Montant de l'opération**
  - Prélèvement supérieur ou égal à 20 € ..... **11,25 €<sup>(2)</sup>**

Frais dans la limite d'un plafond journalier de 40 €

Le forfait de frais de rejet de prélèvement SEPA (dont TIPSEPA et le téléversement SEPA) comprend : les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision, les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément.

- Incidents sur effet :
  - Impayé sur effet à l'encaissement (hors récupération des frais de protêts éventuels) ..... **18 €**
  - Paiement d'un effet sur compte insuffisamment provisionné ..... **18 €**
  - Frais de rejet sur traite ou effet à payer ..... **20 €**

### > LES OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- Frais de lettre d'information pour compte courant débiteur non autorisé ..... **12 €**
- Frais par saisie-attribution (ou par saisie conservatoire) ..... **120 €**
- Frais par saisie administrative à tiers détenteur ..... **10 % du montant de la créance dans la limite d'un plafond de 100 €**

#### BON À SAVOIR

La lettre d'information pour compte débiteur non autorisé est adressée au(x) titulaire(s) d'un compte qui présente une situation débitrice irrégulière pour au moins l'une des raisons suivantes :

- le client ne dispose d'aucune autorisation de découvert,
- son autorisation de découvert est utilisée pendant plus de 30 jours consécutifs,
- le montant du solde débiteur dépasse l'autorisation de découvert accordée.

Le constat d'une telle situation déclenche, par titulaire, l'envoi d'un courrier d'information de la situation débitrice irrégulière de son compte lui demandant de la régulariser. Si le compte n'est pas redevenu créateur, ou si le solde débiteur n'est pas revenu dans la limite autorisée, un second courrier d'information pourra lui être adressé dans un délai minimum d'au moins 10 jours suivant le premier envoi. Il peut y avoir plusieurs situations débitrices irrégulières dans un même mois donnant lieu, pour chacune, à l'envoi de ces courriers.

(1) En cas de paiement du chèque ou du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque ou du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.

(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

(3) Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

# 4 LES OPÉRATIONS DE PAIEMENT



## > LES ESPÈCES

### RETRAITS D'ESPÈCES EN EUROS AU GUICHET

- Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque ..... **Gratuit**
- Retrait-dépannage avec chéquier dans une autre Caisse d'Epargne ..... **5 €/retrait**  
Opération nécessitant l'appel de la Caisse d'Epargne domiciliatrice.
- Retrait d'espèces avec une carte à usage unique
  - Dans l'agence de domiciliation :
    - > Clients non titulaires d'une carte bancaire ..... **Gratuit**
    - > Clients titulaires d'une carte bancaire non valide ou dont le plafond de retrait est dépassé ..... **Gratuit**
    - > Clients titulaires d'une carte bancaire dont le plafond de retrait n'est pas atteint ..... **5 €/retrait**
  - Hors agence de domiciliation à la Caisse d'Epargne Ile-de-France ..... **5 €/retrait**
  - Dans une autre Caisse d'Epargne ..... **5 €/retrait**

### RETRAITS D'ESPÈCES PAR CARTE EN EUROS (CAS DE RETRAIT EN EUROS DANS LA ZONE EURO À UN DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE)

- Au DAB dans un établissement du réseau Caisse d'Epargne ..... **Gratuit**
- Au DAB dans un autre établissement
  - Avec l'offre groupée de services Associatis Essentiel ..... **Gratuit**
  - Avec une carte Visa Gold Business ou Visa Platinum Business ou Visa Corporate ou Visa Gold Corporate ..... **Gratuit**
  - Avec une carte de retrait Associatis, une carte Visa Business, une carte Visa Electron<sup>(1)</sup> ou une carte Visa Business à contrôle de solde systématique ..... **1 €/retrait** (à partir du 4<sup>e</sup> retrait par mois)
  - Avec une carte Visa Business dans le cadre d'une offre groupée de services<sup>(2)</sup> ..... **1 €/retrait** (à partir du 7<sup>e</sup> retrait par mois)

### RETRAITS D'ESPÈCES EN DEVICES<sup>(3)</sup>

|  | DAB           | Guichet       |
|--|---------------|---------------|
| Commission fixe par acte                         | <b>3,20 €</b> | <b>6,25 €</b> |
| Commission proportionnelle au montant du retrait | <b>2,80 %</b> | <b>2,80 %</b> |

### REMISES D'ESPÈCES EN AGENCE

- Service dépôt Securexpress toutes options
- Dépôt express et sécurisé de la recette professionnelle
  - Adhésion au service ..... **51 €/an**
  - Cotisation 1<sup>re</sup> carte de dépôt Securexpress ..... **Gratuit**
  - Carte de dépôt Securexpress supplémentaire ou refabrication ..... **8,10 €/an**
- Dépôt d'espèces au guichet ou au DAB de la Caisse d'Epargne
  - Jusqu'à 500 000 € sur une année glissante ..... **Gratuit**
  - Au-delà de 500 000 € sur une année glissante ..... **Nous consulter**
- Offre fiduciaire (solution de prise en charge des dépôts d'espèces dans le local client, proposée en partenariat avec des transporteurs de fonds) ..... **Sur devis**
- Traitement des écarts de comptage ..... **16,50 €/remise**
- Gestion monnaie métallique ..... **Nous consulter**
- Livraison et/ou collecte d'espèces (billets et/ou pièces) ..... **Sur devis**

(1) Arrêt de commercialisation au 31/03/2021.

(2) Tarif appliqué dans le cadre d'une offre groupée de services Labelis, Libre Convergence ou Franchise & Vous.

(3) La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-dessous selon le cours en vigueur.

# 4 LES OPÉRATIONS DE PAIEMENT

## > LES CHÈQUES

- Délivrance de chéquier en agence ..... **Gratuit**
- Frais de renouvellement automatique de chéquier ..... **Gratuit**
- Carnet de remises de chèques (hors prestation particulière) ..... **Gratuit**
- Frais d'émission d'un chèque de banque en agence ..... **13,20 €**
- Frais de destruction de chéquier en cas de non-retrait dans les 2 mois suivants la mise à disposition ..... **7,50 €/destruction**
- Frais d'envoi de chéquier
  - Envoi par lettre recommandée ..... **7,65 €/envoi**
  - Envoi par courrier simple<sup>(1)</sup> ..... **Gratuit**
  - Envoi à l'international ..... **Nous consulter**
- Paiement d'un chèque ..... **Gratuit**

### CHÈQUES REMIS

- Remise de chèque(s) compensable en France ..... **Gratuit**  
Date de valeur = J+1 ouvré<sup>(2)</sup> (J : date de comptabilisation). Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir Conditions Générales de la Convention de Compte Courant).
- Télécollecte images chèques ..... **Nous consulter**

### DÉFINITION : Délai d'encaissement

La banque du tireur du chèque bénéficie d'un délai pendant lequel elle peut en refuser le paiement. Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement, la Caisse d'Epargne vous consent en général une avance en créditant votre compte de la somme correspondant au montant du chèque. Cette somme est alors disponible dès que l'écriture de crédit apparaît sur votre compte. Toutefois, la Caisse d'Epargne peut refuser de consentir une telle avance sur un chèque remis à l'encaissement, conformément aux Conditions Générales de la Convention de Compte Courant.

## > LES CARTES DE PAIEMENT

### COTISATION CARTES DESTINÉES AUX PROFESSIONNELS (HORS OFFRES GROUPÉES DE SERVICES)

| Carte de paiement internationale | Visa Business  | Visa Gold Business | Visa Platinum Business | Visa Electron <sup>(3)</sup> ou Visa Business à contrôle de solde systématique                          |
|----------------------------------|----------------|--------------------|------------------------|---|
| Débit immédiat                   | <b>62 €/an</b> | <b>150 €/an</b>    |                        | <b>Gratuit</b><br>Souscription uniquement dans le cadre du droit au compte "services bancaires de base" |
| Débit différé                    | <b>62 €/an</b> | <b>150 €/an</b>    | <b>252 €/an</b>        |   |

### COTISATION CARTES DESTINÉES AUX ASSOCIATIONS (HORS OFFRES GROUPÉES DE SERVICES)

| Carte de paiement internationale | Visa Business  | Visa Gold Business | Visa Electron <sup>(3)</sup> ou Visa Business à contrôle de solde systématique                           |
|----------------------------------|----------------|--------------------|--|
| Débit immédiat                   | <b>62 €/an</b> | <b>150 €/an</b>    | • <b>34,85 €/an</b><br>• <b>Gratuit</b><br>dans le cadre du droit au compte "services bancaires de base" |
| Débit différé                    | <b>62 €/an</b> | <b>150 €/an</b>    |  |

(1) Sous réserve de la disponibilité du service.

(2) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

(3) Arrêt de commercialisation au 31/03/2021.

# 4 LES OPÉRATIONS DE PAIEMENT

## > LA CARTE DE RETRAIT

COTISATION CARTE DESTINÉE AUX ASSOCIATIONS (HORS OFFRES GROUPÉES DE SERVICES)

| Carte de retrait Associatis |            |
|-----------------------------|------------|
| Retraits seuls              | 20,30 €/an |

## > LES PAIEMENTS PAR CARTE

- En euros dans un pays de la zone Euro ..... **Gratuit**
- En devises ou en euros hors zone Euro<sup>(1)</sup> :
  - Commission fixe ..... **1€/paiement**
  - Commission proportionnelle au montant payé par carte ..... **2,80 %**

## > LES OPÉRATIONS SUR CARTE

- Frais d'envoi de carte en pli recommandé avec AR à votre demande ..... **7,65 €/envoi**
- Frais d'envoi de carte à l'international à votre demande ..... **9 €/envoi**
- Refabrication de la carte avant échéance ..... **11,80 €**
- Mise en place d'un plafond exceptionnel de retraits d'espèces ou de paiement<sup>(2)</sup>
  - Au guichet de l'agence ..... **18,60 €/an**
  - Sur Internet ou applications mobiles<sup>(3)(4)</sup> ..... **Gratuit**
- Réédition du code confidentiel carte en agence ..... **8,50 €**
- Consultation du code confidentiel de la carte depuis l'application mobile<sup>(4)</sup> ..... **Gratuit**

## > LES AUTRES SERVICES CARTE

- Service e-Cartes<sup>(4)</sup> (paiement sécurisé sur Internet, service disponible depuis l'application mobile<sup>(4)</sup>) ..... **13,75 €/an**
- Enrôlement de la carte Visa dans Apple Pay<sup>(5)</sup>, Samsung Pay<sup>(5)</sup>, Garmin Pay<sup>(5)</sup>, SwatchPAY!<sup>(5)</sup> et Google Pay<sup>(5)(6)</sup> ..... **Gratuit**

(1) La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-dessous selon le cours en vigueur.

(2) Sous réserve d'acceptation et d'éligibilité.

(3) Sous réserve de disponibilité du service.

(4) Sous réserve d'être abonné au service de banque à distance de votre banque et d'être équipé de Sécur'Pass ou Sécur'Pass Pro.

(5) Services accessibles pour les porteurs de cartes Visa Business à contrôle de solde systématique, Visa Business, Visa Gold Business, Visa Platinum Business, et sous réserve de leur commercialisation pour les cartes Visa Corporate et Visa Gold Corporate.

(6) Sous réserve de commercialisation.

# 4 LES OPÉRATIONS DE PAIEMENT

## > LES VIREMENTS

VIREMENTS SEPA ÉMIS

|  | En Agence               | sur Internet <sup>(1)</sup> | Par Télétransmission <sup>(2)</sup> |
|--|-------------------------|-----------------------------|-------------------------------------|
| Virement de compte à compte (occasionnel ou permanent)   | <b>Gratuit</b>          | <b>Gratuit</b>              | <b>Gratuit</b>                      |
| Virement SEPA occasionnel vers une autre Caisse d'Épargne  | <b>Gratuit</b>          | <b>Gratuit</b>              | <b>0,20 €/virement</b>              |
| Virement SEPA occasionnel vers une autre banque  | <b>3,65 €/virement</b>  | <b>Gratuit</b>              | <b>0,20 €/virement</b>              |
| Virement SEPA instantané occasionnel   | <b>3,65 €/virement</b>  | <b>Gratuit</b>              |                                     |
| Virement SEPA jour (avant 11h30, effectué dans la journée)   |                         |                             | <b>0,40 €/virement</b>              |
| Virement spécial (URSSAF, TVA...)  |                         |                             | <b>0,40 €/virement</b>              |
| Virement tiers urgent (avant 14h, effectué dans la journée)  | <b>13,90 €/virement</b> |                             | <b>8 €/virement</b>                 |
| Virement SEPA SCT accéléré   |                         |                             | <b>0,40 €/virement</b>              |
| Virement trésorerie VSOT   |                         |                             | <b>8 €/virement</b>                 |
| Virement SEPA permanent vers une autre banque  | <b>2,55 €/virement</b>  | <b>Gratuit</b>              |                                     |
| Virement SEPA permanent vers une autre banque (modification/suppression)   | <b>Gratuit</b>          | <b>Gratuit</b>              |                                     |
| Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort après l'émission (sous réserve de l'accord de la banque destinataire) | <b>12 €/virement</b>    |                             | <b>12 €/virement</b>                |
| Virement émis rejeté (compte clos ou RIB erroné)   | <b>5 €/virement</b>     |                             | <b>Gratuit</b>                      |

## VIREMENTS REÇUS

- Réception d'un virement SEPA occasionnel ou permanent ..... **Gratuit**
- Réception de virement de trésorerie Euro en provenance de la zone Euro ..... **Gratuit**
- Rejet de virement(s) reçu(s) ..... **18 €/virement**

(1) Services de banque à distance : Direct Ecureuil Pro, CE net Comptes.

(2) Échanges de données informatisées (dans le cadre de CE net Remises ou CE net EDI).

# 4 LES OPÉRATIONS DE PAIEMENT

## > LES PRÉLÈVEMENTS

- Frais de recherche sur contestation non justifiée d'un mandat de prélèvement SEPA ..... **21 € TVA**

### PRÉLÈVEMENTS SEPA/TIP SEPA REÇUS

#### DÉFINITION : Le prélèvement SEPA (ou prélèvement SEPA CORE)

Le prélèvement SEPA est un prélèvement en euros initié par le créancier sur la base de l'autorisation préalable du débiteur formalisée par un mandat. Les comptes du créancier et du débiteur sont tenus dans des banques situées dans la zone SEPA. Il peut donc être effectué en France ou de façon transfrontalière entre la France et un pays de la zone SEPA. Le prélèvement SEPA peut être ponctuel ou récurrent. Le prélèvement SEPA s'appuie sur un formulaire unique de mandat, mis à disposition par le créancier et complété et signé par le débiteur, contenant un double mandat : l'un donné au créancier afin de présenter des demandes de prélèvements sur le compte désigné du débiteur, le second donné à la banque du débiteur l'autorisant à débiter ledit compte.

#### DÉFINITION : Le prélèvement SEPA Interentreprises ou B2B

Il est réservé aux entreprises, associations et professionnels souhaitant régler leurs transactions selon des conditions spécifiques. À réception du premier prélèvement SEPA B2B, la banque du débiteur s'assure du consentement de son client ainsi que de la validité du mandat auprès du débiteur. À réception des prélèvements suivants, elle vérifie la cohérence des données du mandat avec les données enregistrées et avec les données de l'opération reçues de la banque du créancier.

|   | En Agence            | Sur Internet <sup>(1)</sup> | Par Télétransmission <sup>(2)</sup> |
|---|----------------------|-----------------------------|-------------------------------------|
| Paiement d'un prélèvement   | <b>Gratuit</b>       | <b>Gratuit</b>              | <b>Gratuit</b>                      |
| Mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA CORE  | <b>Gratuit</b>       |                             | <b>Gratuit</b>                      |
| Ajout d'un émetteur à sa liste de limitation d'un prélèvement en montant ou en périodicité de prélèvement | <b>15,25 €/ligne</b> |                             |                                     |
| Service de gestion des créanciers (ajout/modification)  |                      |                             |                                     |
| - Autorisés : liste blanche   | <b>15,25 €/ligne</b> |                             |                                     |
| - Non autorisés : liste noire   | <b>15,25 €/ligne</b> |                             |                                     |
| Retrait de consentement d'un mandat de prélèvement SEPA   | <b>12 €</b>          |                             | <b>Gratuit</b>                      |
| Mise en place d'un consentement sur mandat de prélèvement SEPA interentreprises (B2B)                     | <b>12 €</b>          | <b>Gratuit</b>              | <b>Gratuit</b>                      |
| Annulation d'un consentement sur mandat de prélèvement SEPA interentreprises (B2B)                        | <b>5 €</b>           |                             | <b>Gratuit</b>                      |

(1) Services de banque à distance : Direct Ecureuil Pro, CE net Comptes.

(2) Échanges de données informatisées (dans le cadre de CE net Remises ou CE net EDI).

# 4 LES OPÉRATIONS DE PAIEMENT

## PRÉLÈVEMENTS SEPA ÉMIS

- Demande ICS (Identifiant Créancier SEPA) ..... **40 € TVA**
- Demande ICS des syndicats de copropriétaires ..... **Nous consulter TVA**

|   | En Agence                 | Sur Internet <sup>(1)</sup> | Par Télétransmission <sup>(2)</sup> |
|---|---------------------------|-----------------------------|-------------------------------------|
| Émission de prélèvement SEPA CORE unitaire                            | <b>3,30 €/prélèvement</b> |                             | <b>0,22 €/prélèvement</b>           |
| Mise en place échéancier de prélèvements SEPA CORE :                  |                           |                             |                                     |
| - Frais de mise en place  | <b>10 €</b>               |                             |                                     |
| - Frais par prélèvement émis  | <b>0,30 €/prélèvement</b> |                             |                                     |
| Frais de modification/suppression d'un échéancier                     | <b>Gratuit</b>            | <b>Gratuit</b>              |                                     |
| Émission de prélèvement SEPA interentreprises (B2B) occasionnel       |                           |                             | <b>0,22 €/prélèvement</b>           |
| Frais sur remise de prélèvements confirmée par signature électronique |                           |                             | <b>Gratuit</b>                      |
| Frais par prélèvement SEPA émis et revenu impayé                      | <b>5 €/prélèvement</b>    |                             | <b>5 €/prélèvement</b>              |

## > LES EFFETS DE COMMERCE

### TRAITEMENT DES EFFETS DE COMMERCE AU DÉBIT DU COMPTE

- Bon à payer :
  - Avec la convention de paiement sauf désaccord ..... **Gratuit**
  - Sans la convention de paiement ..... **20 € par bon à payer**
- Avis de sort ..... **20 € par effet**

### TRAITEMENT DES EFFETS DE COMMERCE À L'ENCAISSEMENT OU À L'ESCOMPTE

- Effet remis - support papier :
  - Frais par remise ..... **14 €/remise**
  - Frais par effet ..... **6 €/effet**
- Effet remis - Télétransmis :
  - Remise d'effets confirmée par fax ..... **Gratuit**
  - Remise d'effets confirmée par signature électronique ..... **Gratuit**
  - Frais par effet ..... **0,50 €/effet**
- Autres :
  - Effet prorogé, réclamé, non domicilié, restitué, changement de domiciliation, recherche de domiciliation ..... **20,50 €**

## > LES SERVICES SEPAMAIL ..... **Nous consulter TVA**

(1) Services de banque à distance : Direct Ecureuil Pro, CE net Comptes.

(2) Échanges de données informatisées (dans le cadre de CE net Remises ou CE net EDI).

# 5 LES ASSURANCES



- Assurance Moyens de Paiement Pro Plus<sup>\*(1)(2)</sup> ..... **20,30 €/an**

## DÉFINITION : Offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement

L'assurance Moyens de Paiement Pro Plus<sup>(1)(2)</sup> couvre, avant opposition, les conséquences d'un usage frauduleux consécutif à la perte ou au vol de la carte bancaire ou de formules de chèque vierge, détenus sur un compte selon conditions particulières et générales du service. Elle est incluse dans la cotisation de votre forfait (offre groupée de services) professionnel.

- Assurance Moyens de Paiement Associations<sup>\*(1)(2)</sup> ..... **16,30 €/an**
- Sécurexpress Assurance<sup>\*(1)(2)</sup> ..... **27,40 €/an**
- Protection et Assistance Juridique Associatis<sup>\*(3)</sup> ..... **5 €/mois**  
Assurance juridique et protection juridique des membres du bureau pour les Associations.
- IARD
  - Assurance Multirisque Professionnelle<sup>(2)(4)</sup> ..... **Sur devis**
  - Assurance Auto des Professionnels<sup>(2)(4)</sup> ..... **Sur devis**
- PRÉVOYANCE
  - Prévoyance Pro<sup>(2)(5)</sup> ..... **Nous consulter**  
Contrat d'assurance qui garantit les revenus du dirigeant salarié ou du TNS en cas d'arrêt de travail ou d'invalidité et le versement d'un capital<sup>(6)</sup> en cas de décès suite à un accident ou une maladie.
  - Protection Homme Clé<sup>(2)(5)(7)</sup> ..... **Nous consulter**  
Contrat d'assurance qui garantit le versement d'un capital pour aider à préserver l'avenir de l'entreprise après la disparition du dirigeant, d'un associé ou collaborateur important.
- RETRAITE
  - Millevie PER<sup>(2)(8)</sup> (Plan d'Épargne Retraite Individuel) ..... **Nous consulter**
- SANTÉ
  - Garanties Santé Côté Pro<sup>(2)(9)</sup> (Complémentaire santé individuelle) ..... **Nous consulter**
  - Assurance Complémentaire Santé Salariés<sup>(2)(10)</sup> ..... **Nous consulter**  
Complémentaire santé collective mise en place en tant qu'employeur dans le cadre de la loi ANI.
- Télésurveillance<sup>(11)</sup> ..... **Nous consulter**

### BON À SAVOIR

Bénéficiez de l'expertise de nos partenaires de l'assurance pour protéger vos salariés par une couverture Santé Collective qui s'adapte à vos besoins et à votre budget.

\* Prix TTC.

- (1) Assurance Moyens de Paiement Pro Plus, Assurance Moyens de Paiement Associations et Sécurexpress Assurance sont des contrats assurés par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances (cf. mentions légales complètes, page 44).
- (2) Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.
- (3) Protection et Assistance Juridique Associatis est un contrat de Covéa Protection Juridique, entreprise régie par le code des assurances (cf. mentions légales complètes, page 44).
- (4) Assurance Multirisque Professionnelle et Assurance Auto des Professionnels sont des contrats assurés par BPCE IARD, entreprise régie par le code des assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par BPCE IARD, entreprise régie par le code des assurances. (cf. mentions légales complètes, page 44).
- (5) Prévoyance Pro et Protection Homme Clé sont des contrats assurés par BPCE Vie et BPCE Prévoyance, entreprises régies par le code des assurances (cf. mentions légales complètes, page 44).
- (6) Dans le cadre du dispositif Madelin, le versement se fera obligatoirement sous forme de rente.
- (7) Sous réserve de commercialisation.
- (8) Millevie PER est un contrat d'assurance vie souscrit par l'association APERP, auprès de BPCE Vie, entreprise régie par le code des assurances (cf. mentions légales complètes, page 44).
- (9) Garanties Santé Côté Pro est un contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances. Les prestations d'assistance du contrat Garanties Santé Côté Pro sont mises en œuvre par IMA GIE (cf. mentions légales complètes, page 44).
- (10) Assurance Complémentaire Santé Salariés est un contrat assuré par Apivia Macif Mutuelle, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française (cf. mentions légales complètes, page 44).
- (11) Prestation assurée par VERISURE (cf. mentions légales complètes, page 44).

# 6 LA BANQUE À DISTANCE



## ➤ DIRECT ECUREUIL PRO/CE NET COMPTES

### DÉFINITION : Direct Ecureuil Pro et CE net Comptes

Direct Ecureuil Pro (DEI Pro) et CE net Comptes sont des services de banque à distance (par Internet) complets permettant la consultation et la gestion de vos comptes en ligne 7 jours sur 7, 24h sur 24 depuis un ordinateur connecté à Internet. Solutions modernes, sécurisées et faciles d'utilisation, ces services sont l'outil indispensable pour faciliter vos opérations bancaires au quotidien avec votre Caisse d'Épargne.

- Vous accédez aux principales informations relatives à vos comptes ainsi qu'à certains de vos crédits.
- Vous réalisez en quelques clics les principales opérations bancaires nécessaires à votre gestion au quotidien.
- Pour CE net Comptes uniquement, vous habilitiez certains de vos collaborateurs à l'utilisation de votre espace en ligne et définissez pour chacun d'eux les droits d'utilisation dont ils disposent.

- Abonnement à des services de banque à distance permettant de consulter vos comptes sur Internet (hors forfait/offre groupée de services) :
  - Direct Ecureuil Pro (réservé aux Entrepreneurs individuels) ..... **5 €/mois<sup>(1)</sup>**
  - CE net Comptes ..... **5 €/mois<sup>(1)</sup>**
  - Service Digital Box ..... **Gratuit<sup>(1)</sup>**  
Service mettant à disposition vos documents relatifs à vos produits bancaires au format numérique de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.
  - Option gestion de portefeuille en bourse ..... **Gratuit<sup>(1)</sup>**

### BON À SAVOIR

Consultez et gérez vos comptes également depuis votre smartphone sur notre site mobile [www.m.caisse-epargne.fr](http://www.m.caisse-epargne.fr)<sup>(2)</sup> ou sur l'appi Banxo (si vous êtes équipé du service DEI Pro) ou CE net Pros (si vous êtes équipé du service CE net).

Ces applis sont accessibles sur iPhone®  ou sur Android  Digital Box : service mettant à disposition vos documents relatifs à vos produits bancaires au format numérique de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.

## ➤ PULCEO CONNECT<sup>(3)</sup> TVA

### BON À SAVOIR

PulCEO Connect permet l'agrégation de comptes ainsi que la gestion de trésorerie multi-comptes, à travers le service d'initiation de virements (sous réserve de disponibilité). PulCEO Connect fonctionne sur un site Internet et une application mobile dédiés. Il peut aussi être accessible via DEI Pro, CE net ou Pulceo pour les clients équipés de ces services.

- Abonnement ..... **9 €/mois**
- Option Ellipsphère (gestion du risque commercial) ..... **10 €/mois**

## ➤ WEBPROTEXION

- Service de banque à distance réservé aux représentants légaux des personnes protégées : tuteurs ou curateurs familiaux, gérants professionnels (mandataires judiciaires à la protection des majeurs - Associations - Hôpitaux) ..... **Gratuit<sup>(1)</sup>**

- (1) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.
- (2) Coût de connexion selon opérateur.
- (3) Sous réserve de commercialisation.

## > LA SÉCURISATION DES OPÉRATIONS EN LIGNE (SOL) TVA

|  |           |
|--|-----------|
| ■ Carte Secur@ccès .....                                     | 8,10 €/an |
| ■ Réédition du code confidentiel de carte Secur@ccès .....   | 7,08 €    |
| ■ Lecteur CAP .....  | Gratuit   |
| ■ Certificat électronique Certiceo (abonnement 3 ans) .....  | 80 €/an   |
| ■ Certificat électronique 3 Skey .....                       | 100 €     |
| ■ SOL par lecteur CAP (hors offre groupée de services) ..... | Gratuit   |
| ■ SOL par SMS .....  | Gratuit   |
| ■ Sécur'Pass .....   | Gratuit   |
| ■ Sécur'Pass Pro .....                                       | Gratuit   |

### BON À SAVOIR

Le Certificat Électronique est un gage de sécurité supplémentaire pour vos opérations en ligne. Il vous permet notamment sur Direct Ecureuil Pro de saisir de nouveaux RIB, afin d'effectuer des virements sans avoir à contacter votre Agence.

### DÉFINITIONS :



#### Carte Secur@ccès

Carte d'authentification Secur@ccès, avec son code confidentiel, qui doit être utilisée avec un lecteur CAP.



#### Lecteur CAP

Permet de sécuriser la réalisation de vos opérations sur les espaces banque à distance Caisse d'Épargne et lors d'un achat sur Internet en apportant une authentification forte ou en apposant une signature électronique avec le lecteur dans lequel vous insérez votre carte Secur@ccès ou votre carte bancaire à usage Professionnel.

#### Certificat électronique Certiceo

Solution d'identité numérique qualifié EIDAS qui permet de sécuriser vos échanges sur Internet en apportant une authentification forte ou en apposant une signature électronique. Le certificat électronique est délivré sur clé USB.

#### Sécur'Pass (DEI Pro) et Sécur'Pass Pro (CE net)

Services gratuits d'authentification forte qui sécurisent vos paiements par carte bancaire sur Internet et les opérations sensibles que vous effectuez régulièrement sur l'espace de banque à distance (virements, ajout de bénéficiaires de virement, signature électronique de vos contrats/remises) sur ordinateur ou sur les applications mobile Caisse d'Épargne. Sécur'Pass Pro sécurise aussi les opérations que vos collaborateurs effectuent.

(1) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.



### DÉFINITION : Services de gestion de compte via échanges de données informatisées

A l'aide d'un logiciel de gestion installé sur votre ordinateur ou accessible sur Internet, vous pouvez par une connexion EBICS ou SWIFT mise en place par la Caisse d'Épargne, télétransmettre vos fichiers de virements, prélèvements, LCR.

## > CE NET REMISES

**BON À SAVOIR :** La Caisse d'Épargne met à votre disposition la saisie en ligne et la transmission de fichier sur notre solution Internet CE net Remises mais également la récupération des comptes-rendus de traitement, des relevés de modifications de coordonnées bancaires, des relevés de comptes, des relevés de mobilité bancaire et des impayés et la gestion des habilitations des utilisateurs. Cette solution inclut les fonctionnalités du service CE net Comptes.

|   |              |
|---|--------------|
| ■ Abonnement hors offre groupée de services (souscrit à partir du 01/07/2022 <sup>(1)</sup> ) ..... | 45 €/mois    |
| ■ Abonnement hors offre groupée de services (souscrit avant le 01/07/2022 <sup>(1)</sup> ) .....    | 20 €/mois    |
| - Sens aller .....  | 30 €/mois    |
| - Sens retour .....   | 45 €/mois    |
| - Sens aller & retour .....   | 10 €/avenant |
| ■ Avenant (ajout société, modification utilisateurs/droits...) .....                                | 10 €/avenant |

## > CE NET EDI (EBICS)

|  |              |
|--|--------------|
| ■ Abonnement hors offre groupée de services (EBICS T / EBICS TS) (souscrit à partir du 01/07/2022 <sup>(1)</sup> ) . . . | 45 €/mois    |
| ■ Abonnement hors offre groupée de services (EBICS T / EBICS TS) (souscrit avant le 01/07/2022 <sup>(1)</sup> ) .....    | 20 €/mois    |
| - Sens aller .....   | 30 €/mois    |
| - Sens retour .....  | 45 €/mois    |
| - Sens aller & retour .....  | 10 €/avenant |
| ■ Avenant (ajout société, modification utilisateurs/droits...) .....   | 10 €/avenant |

## > PULCEO TVA

**BON À SAVOIR :** PulCEo est une gamme de solutions multi-bancaires en ligne pour la consultation de comptes ainsi que la gestion de trésorerie et d'opérations bancaires. L'offre PulCEo implique un abonnement CE net EDI (EBICS).

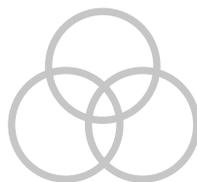
|  |                       |
|--|-----------------------|
| ■ Frais de mise en place du service (à distance) .....   | À partir de 200 €     |
| ■ Abonnement PulCEo.fr incluant deux banques .....   | À partir de 40 €/mois |
| - Ajout de banque supplémentaire .....   | À partir de 10 €/mois |
| - Signature électronique des mandats :   |                       |
| > Abonnement .....   | 10 €/mois             |
| > Frais par acte .....   | 0,70 €/mandat         |
| - Equilibrage des soldes .....   | 15 €/mois             |
| - Rapprochement automatique des écritures prévisionnelles .....  | 15 €/mois             |
| - Options complémentaires (durée d'historique étendue, comptes supplémentaires, PulCEo Mobile élargi, Diamond) ..... | Nous consulter        |

## > LES AUTRES PRESTATIONS

|   |                      |
|---|----------------------|
| ■ Relevés d'opérations (virements reçus, prélèvements reçus) par compte ..... | Nous consulter       |
| ■ Relevés intraday .....  | 20 €/mois/abonnement |
| ■ Relevés de frais bancaires (CAMT 086) .....                                 | 5 €/mois/compte      |
| ■ Relevés format CFONB, XML et format MT940 .....                             | Nous consulter       |
| ■ Accès multiple tout protocole .....   | Nous consulter       |
| ■ Tracker SWIFT GPI (suivi des virements internationaux) .....                | 5 €/mois             |
| ■ Services complémentaires .....  | Nous consulter       |

(1) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.

# 8 L'ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE



## > LA MONÉTIQUE

- Commission monétique sur paiement ..... **Nous consulter**
- Offre tourisme<sup>(1)</sup> (encaissement des cartes étrangères : UPI, diners, discover, JCB, etc.) ..... **Nous consulter**
- Relevé d'édition monétique mensuel et décadaire ..... **Gratuit**
- Edition ou duplicata carte de domiciliation ..... **7 € TVA**
- Frais de traitement des impayés cartes bancaires :
  - Par opération traitée par le schéma "CB" ..... **21 €**
  - Par opération traitée par les autres schémas ..... **45 €**
- Frais sur contrat inactif ..... **29,50 €/an**
- Relevé Annuel de Frais d'Encaissement Cartes (RAFEC) ..... **Gratuit**
- Relevé Mensuel de Frais d'Encaissement Cartes (RMFEC) ..... **Gratuit**
- Frais de réédition d'un Récapitulatif Annuel ou Mensuel des Frais d'Encaissement Cartes ..... **6 €**
- Frais de recherche sur historique de télécollecte, sur erreur de montant et sur erreur non fondée ..... **De 13 à 65 € TVA**

## > LES TERMINAUX DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE (TPE)

### BON À SAVOIR

La Caisse d'Épargne vous propose une gamme complète de terminaux de paiement électronique en location, performants et au meilleur prix, avec un service inclus de maintenance et d'assistance téléphonique. N'hésitez pas à demander conseil auprès de votre Conseiller Professionnel. Les prix indiqués intègrent la préparation, la livraison et la maintenance du terminal sur le territoire français.

- Location de TPE couvrant l'ensemble des besoins des commerçants ..... **À partir de 19,90 €<sup>(2)</sup> TVA**  
*Durée d'engagement 12 mois, 24 mois ou 48 mois.*
- Location de TPE pour les professionnels de santé ..... **À partir de 9,90 €**  
*Durée d'engagement 12 mois, 24 mois ou 48 mois.*
- Installation de logiciels spécifiques ..... **À partir de 15 € TVA**
- Frais de dossier ..... **50 € TVA**
- Indemnités applicables dans le cadre d'un contrat de location (résiliation anticipée, non restitution de matériel, échange, équipement hors d'usage) ..... **Nous consulter TVA**

## > TAP TO PAY

L'encaissement en sans contact depuis un smartphone ou une tablette. Disponible sur Google Play et App Store.

- Abonnement ..... **4,90 €/mois**
- Commission monétique carte réseau ..... **1,25 %**
- Commission monétique carte UE ..... **1,25 %**
- Commission monétique cartes commerciales ..... **2,50 %**
- Commission monétique cartes étrangères ..... **2,50 %**
- Coût fixe par transaction ..... **0,15 €**

(1) Sous réserve de commercialisation.

(2) Pour les contrats TPE souscrits à compter du 31/01/2024.

# 8 L'ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE

## > LE PAIEMENT POUR LA LOCATION DE BIENS ET SERVICES (PLBS)

**Nous consulter**

### BON À SAVOIR

L'offre monétique Accepteurs PLBS (Paiement pour la Location de Biens et Services) est une solution d'acceptation permettant de réaliser des demandes de pré-autorisation pour la location de biens ou de services.

## > CE BOOST PAY BUSINESS<sup>(1)</sup> TVA

### DÉFINITION : CE boost PAY Business

Système d'encaissement tout-en-un pour simplifier l'activité du commerçant avec un unique équipement qui réunit un TPE et un logiciel de caisse digitale. Solution à découvrir sur [www.ce-boost-pay-fr](http://www.ce-boost-pay-fr).

- Abonnement CE boost Pay Business ..... **À partir de 65,50 €/mois**  
Caisse AddicTill (conçue pour tous types de commerce)
- Frais de dossier, modalité de sortie du contrat ..... **Nous consulter**
- Durée d'engagement ..... **48 mois**

## > ONEY PROXI<sup>(2)</sup>

### BON À SAVOIR

Offrez plus de souplesse à vos clients en leur proposant de régler par carte bancaire en 3 ou 4 fois, avec ou sans frais.

- Paiement en 3 ou 4 fois (% du montant TTC de l'achat réalisé par carte bancaire réparti entre le client et le commerçant) ..... **Nous consulter**
- Paiement en 3 ou 4 fois sans frais (% du montant TTC de l'achat réalisé par carte bancaire pris en charge uniquement par le commerçant) ..... **Nous consulter**

(1) CE boost Pay Business est une offre de BPCE Payment Services, société anonyme à Conseil d'administration au capital de 53 559 264 euros, située au 30 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris France. Immatriculée au R.C.S. de Paris sous le n° SIREN : 345 155 337.

(2) L'offre de paiement en 3x 4x, est une offre de Oney Bank proposée par la Caisse d'Épargne. Ce service est souscrit par le professionnel directement auprès de Oney Bank. Offre de financement par carte bancaire sans assurance avec apport obligatoire. Réservée aux particuliers et valable pour tout achat de 100 € à 3000 €. Sous réserve d'acceptation par Oney Bank. Oney Bank - SA au capital de 71 801 205 € - 34 Avenue de Flandre 59170 Croix - 546 380 197 RCS Lille Métropole - n° Orias 07 023 261 [www.orias.fr](http://www.orias.fr).

## > L'E-COMMERCE TVA

■ IZ e-commerce<sup>(1)</sup> ..... **Nous consulter**

### DÉFINITION : IZ e-commerce

Avec l'offre IZ e-commerce de Regicom, partenaire de la Caisse d'Épargne, bénéficiez des conseils de spécialistes de la création de sites internet et spécialistes de la visibilité en ligne et sur les réseaux sociaux, pour développer votre activité.

- Inscription
  - SP PLUS Pro ..... **150 €**
  - SP PLUS Pro Expert ..... **250 €**
  - Jepaieenligne EXPRESS ..... **50 €**

### DÉFINITION : Jepaieenligne EXPRESS

Jepaieenligne EXPRESS est une application vous permettant d'encaisser des transactions directement depuis votre Smartphone, votre tablette ou votre TPE (cf. supra).

- Abonnement mensuel
  - PAYPLUG<sup>(2)</sup> ..... **Nous consulter**
  - SP PLUS Pro ..... **15 €**
  - SP PLUS Pro Expert ..... **30 €**
  - Jepaieenligne EXPRESS ..... **5 €**

|   | SP Plus Pro        | SP Plus Pro Expert | Jepaieenligne EXPRESS |
|---|--------------------|--------------------|-----------------------|
| <b>CANAL DE VENTE</b>                                       |                    |                    |                       |
| Site WEB marchand   | √                  | √                  | X                     |
| VAD (téléphone, courrier, fax, e-mail)                      | 5 €/mois*          | 5 €/mois*          | X                     |
| Paiement par lien incluant le contrat VADS (SMS, e-mail...) | X                  | 5 €/mois*          | √                     |
| Formulaire de collecte de données hébergé par SP PLUS       | X                  | X                  | 10 €/mois*            |
| <b>MOYEN DE PAIEMENT</b>                                    |                    |                    |                       |
| Cartes bancaires, Visa, MasterCard, eCB                     | 0,13 €/transaction | 0,13 €/transaction | 0,13 €/transaction    |
| Cartes privatives :   | 0,13 €/transaction | 0,13 €/transaction | 0,13 €/transaction    |
| American Express, Paypal, Cetelem                           | 5 €/mois*          | √                  | 5 €/mois*             |

X Service non disponible.  
√ Service offert en standard.  
\* Service en option.

(1) Service de Regicom, nom commercial Regicom Webformance, SASU au capital de 5 000 000 € - RCS Nanterre n° 525 312 294 - Siège social : 36-40 rue Raspail, 92300 Levallois-Perret.  
(2) Service de la société Payplug, proposé par la Caisse d'Épargne. Payplug SAS, société par actions simplifiées au capital de 255 855 euros et immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro RCS 751 658 881. Siège social : 23-25 rue Jean-Jacques Rousseau, 75001 Paris. Etablissement de paiement agréé en France par l'ACPR - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest, CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.

|   | SP Plus Pro | SP Plus Pro Expert | Jepaieenligne EXPRESS |
|---|-------------|--------------------|-----------------------|
| <b>TYPLOGIE DE PAIEMENT</b>                                   |             |                    |                       |
| Paiement à la commande  | √           | √                  | √                     |
| Paiement à la livraison                                       | √           | √                  | √                     |
| Paiement différé  | √           | √                  | √                     |
| Paiement fractionné   | √           | √                  | X                     |
| Gestion compte client (abonnement et/ou identifiant)          | 15 €/mois*  | 15 €/mois*         | X                     |
| Paiement par lien   | X           | 5 €/mois*          | √                     |
| <b>BACK-OFFICE DE GESTION DES PAIEMENTS</b>                   |             |                    |                       |
| Mode interface sécurisé                                       | √           | √                  | √                     |
| Mode WEB services   | X           | 500 €*             | X                     |
| <b>AIDE À LA DÉCISION (MODULE DE RISQUE)</b>                  |             |                    |                       |
| Module d'aide à la décision : niveau 1                        | 15 €/mois*  | √                  | X                     |
| Module d'aide à la décision : niveau 2                        | X           | 10 €/mois*         | X                     |
| <b>REPORTING</b>  |             |                    |                       |
| E-mail de confirmation de paiement au commerçant              | √           | √                  | √                     |
| Fichier reporting transactions et opérations                  | 10 €/mois*  | √                  | X                     |
| Rapprochement bancaire visuel                                 |             |                    |                       |
| Rapprochement bancaire visuel et par fichier                  | X           | 25 €/mois*         | X                     |
| Rapprochement impayés visuel et par fichier                   |             |                    |                       |
| <b>SERVICES ADDITIONNELS</b>                                  |             |                    |                       |
| Insertion d'un logo (page paiement et e-mail de confirmation) | √           | √                  | √                     |
| E-mail de confirmation de paiement à l'internaute             | √           | √                  | √                     |
| Pages de paiement en multilingues                             | √           | √                  | √                     |
| Affichage montant en multidevises                             | X           | √                  | √                     |
| <b>MODALITÉS DE FACTURATION SPÉCIFIQUE</b>                    |             |                    |                       |
| Facturation pour saisonnier                                   | 10 €/mois*  | 10 €/mois*         | X                     |

X Service non disponible.  
√ Service offert en standard.  
\* Service en option.

# 9 LES SERVICES EXTRA-BANCAIRES



## > JEDECLARE.COM

Solution d'échange de données par télétransmission permettant la télécollecte de liasses fiscales et la télétransmission de relevés de compte avec les Experts comptables adhérents.

■ Frais d'adhésion au service ..... **Gratuit TVA**

### BON À SAVOIR

Jusqu'à 20 % de remises sur l'abonnement mensuel, Fidélité ou Fidélité +, à partir du 3e point de vente.

## > AVANCE ET GESTION TIERS-PAYANT<sup>(1)</sup> ..... Nous consulter

Solution de gestion du tiers payant (rapprochement des écritures, récupération des remboursements auprès de la sécurité sociale et des mutuelles, gestion des impayés...)<sup>(2)</sup> et avance de fonds par la Caisse d'Épargne pour couvrir le décalage de trésorerie, le temps du remboursement total.

## > IPAIDTHAT<sup>(3)</sup> ..... Nous consulter

Service complet de gestion comptable et financière en ligne pour les entrepreneurs, incluant un service de facturation électronique.

## > BRIDGE<sup>(4)</sup> ..... Nous consulter

Solution de paiement par virement bancaire, entièrement automatisée, une alternative aux paiements par carte bancaire.

## > VIT@PLUS ..... Nous consulter

Offre permettant la mise à jour de la carte vitale, la création et la télétransmission de fiches de soins électroniques (FSE) via le TPE.

## > VIT@PLUS TAXI ..... Nous consulter

Offre permettant la mise à jour de la carte vitale, la création et la télétransmission de factures de transports via le TPE.

(1) Sous réserve de commercialisation.

(2) Prestations assurées par EMIS SANTE, nom commercial IREMA Santé, SAS au capital de 30 000 €, dont le siège social est situé au 331 Rue de la Rotonde, 42153 Riorges – RCS Roanne 489 470 930 – Numéro de TVA intracommunautaire FR30489470930 – Code APE : 7022Z.

(3) Service de la SAS IPT TECHNOLOGIE "iPaidThat", société par actions simplifiées au capital social de 2 246,82 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes, sous le numéro 829 997 451, dont le siège social est situé Avenue d'Alphaxis – Espace Performance, 35760 Saint Grégoire, France.

(4) La solution Bridge est éditée par Perspectiveev, proposée par la Caisse d'Épargne. Bridge société par actions simplifiée au capital de 759 916,80 €, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 529 196 313, dont le siège social est situé au 4 rue de la Pierre Levée, 75011 Paris. Perspectiveev est agréée en qualité d'établissement de paiement par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), sous le numéro 16918, afin d'effectuer les services d'initiation de paiement et d'information sur les comptes.

# 10 LE FINANCEMENT<sup>(1)</sup>



## > LE FINANCEMENT BANCAIRE COURT TERME

### LE DÉCOUVERT

■ Autorisation de découvert :

- Frais de dossier sur autorisation de découvert ..... **1 % du montant de l'autorisation de découvert (min 75 €, max 300 €)**

- Frais d'actualisation de découvert ..... **50 €/an**

- Taux d'intérêt<sup>(2)</sup> ..... **Taux de base CE<sup>(3)</sup> + 6 % l'an**  
Taux d'intérêt en fonction du montant du découvert autorisé

- Commission de dépassement sur autorisation (majoration taux client) ..... **2 % maximum**

■ Découvert non autorisé

- Taux d'intérêt<sup>(2)</sup> ..... **Taux de base CE<sup>(3)</sup> + 6 % l'an**

### LES COMMISSIONS<sup>(4)</sup>

■ Commission sur le plus fort découvert ..... **0,15 % maximum/trimestre**  
Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois. Perçue à chaque arrêté, trimestriel par défaut, elle est calculée chacun des mois consécutifs de la période séparant deux arrêts, en prenant en compte le plus fort découvert du mois.

■ Commission d'immobilisation ..... **1 % maximum**  
Commission prélevée au titre d'un solde débiteur permanent sur la période d'arrêté. Elle est calculée en appliquant un taux sur les nombres débiteurs de la période.

### L'ESCOMPTE<sup>(5)</sup>

■ Frais de dossier ..... **Nous consulter**

■ Taux d'intérêt ..... **Calculé en référence au taux de base Caisse d'Épargne<sup>(3)</sup> et appliqué sur le montant nominal de l'effet avec un décompte prorata temporis**

■ Montant minimum des intérêts perçus pour escompte ..... **7 €**

■ Nombre minimum de jours d'escompte pour le calcul des intérêts ..... **10 jours ouvrés**

### LA MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES (DAILY)

■ Frais de mise en place du dossier ..... **100 €**

■ Commission de bordereau ..... **55 €**

■ Commission par créance cédée ..... **20 €**

■ Commission par notification ..... **25 €**

■ Commission de prorogation ..... **25 €**

■ Commission de mise en impayé ..... **25 €**

■ Lettre de relance sur Daily non réglée ..... **25 €**

■ Mainlevée de notification ..... **50 €**

■ Taux de cession - escompte "Daily" ..... **Nous consulter**

(1) Après étude de votre dossier par la Caisse d'Épargne et sous réserve de son acceptation.

(2) Intérêts calculés sur le solde débiteur du compte courant.

(3) Taux de base Caisse d'Épargne : 6,60 % au 01/09/2022.

(4) Perçues sur le solde débiteur du compte courant en cas d'autorisation de découvert et de découvert non autorisé.

(5) Intérêts de l'escompte calculés en fonction du taux d'intérêt, de la durée et du montant des effets escomptés.

# 10 LE FINANCEMENT<sup>(1)</sup>

## LES AUTRES OPÉRATIONS

- Récapitulatif annuel des frais relatifs aux produits de financement à court terme ..... **Gratuit**

## L'AFFACTURAGE

- Contrat d'affacturage<sup>(2)</sup> ..... **Nous consulter**
- FlashFactures<sup>(2)</sup> ..... **4,95 % du montant financé des factures confiées**  
Offre de financement à la facture, FlashFactures vous permet d'obtenir en avance le règlement de vos factures B to B. Simple, rapide, digitale et sans engagement, notre solution a été pensée pour vos besoins ponctuels de financement.

## ➤ LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

### LES CRÉDITS MOYEN ET LONG TERME

- Taux d'intérêts ..... **Nous consulter**
- Frais de dossier (en % sur le capital emprunté) ..... **Nous consulter**
  - Ecureuil Crédit Express Professionnel ..... **1 % (min 300 €)**
  - Concours Moyen et Long Terme ..... **1 % (min 600 €)**
  - Ligne de crédit pré-acceptée<sup>(3)</sup> ..... **Nous consulter**
  - Gestion dynamique de la dette (READ) ..... **Nous consulter**

### LE CRÉDIT-BAIL MOBILIER **TVA**

- Frais de dossier (en % sur le capital emprunté) ..... **2 % du montant du prix H.T. du matériel avec un minimum de 100 €**
- Publicité légale crédit-bail/Location (greffe du tribunal de Commerce) ..... **23 €**  
Cette publicité est renouvelée en cas de changement d'adresse du siège social.
- Inscription d'un nantissement (incluant les frais légaux variant en fonction du montant du financement) ..... **250 €**
- Annulation ou modification d'assurance ..... **50 €**
- Mainlevée d'opposition - contrat couvert par notre assurance groupe ..... **Gratuit**
- Mainlevée d'opposition - contrat non couvert par notre assurance groupe ..... **50 €**
- Gestion d'un sinistre matériel - contrat couvert par notre assurance groupe ..... **Gratuit**
- Gestion d'un sinistre matériel - contrat non couvert par notre assurance groupe ..... **150 €**
- Gestion d'un sinistre à la personne (décès, invalidité et incapacité) - contrat couvert par notre assurance groupe ..... **Gratuit**
- Gestion d'un sinistre à la personne (décès, invalidité et incapacité) - contrat non couvert par notre assurance groupe ..... **50 €**
- Réédition de documents (contrats, échéanciers...)<sup>(4)</sup> ..... **50 €**
- Changement de dénomination sociale (sans changement de n° Siren) ..... **35 €**
- Changement d'immatriculation (inclus duplicata de certificat) ..... **50 €**
- Radiation de publicité ou de gage<sup>(5)</sup> ..... **35 €**

(1) Après étude de votre dossier par la Caisse d'Épargne et sous réserve de son acceptation.

(2) Offre proposée par BPCE Factor, établissement de crédit agréé en France par l'ACPR (cf. mentions légales complètes, page 44).

(3) Sous réserve de commercialisation.

(4) Gratuit pour tous les actes initiés sur l'Espace Client. Nous consulter pour les opérations au-delà de deux demandes sans avoir recours à l'Espace Client.

(5) Sous réserve d'acceptation de l'opération.

# 10 LE FINANCEMENT<sup>(1)</sup>

- Modification de la date d'échéancement (hors intérêt intercalaire) ..... **50 €**
- Changement de domiciliation bancaire ou frais de mise en place d'un avis de prélèvement<sup>(2)</sup> ..... **50 €**
- Changement du mode de règlement<sup>(3)</sup> ..... **De chèque ou virement à prélèvement : Gratuit**  
**De prélèvement à chèque : 250 €**  
**De prélèvement à virement : 250 €**

- Décompte de sortie anticipée non suivi d'effet<sup>(3)</sup> ..... **50 € (1<sup>re</sup> gratuite)**
- Attestations diverses (crédit impôt recherche, taxes à l'essieu...), autorisation de sortie du territoire<sup>(3)</sup> ..... **50 €**
- Renseignements recherchés pour un tiers (expert-comptable, commissaire aux comptes) ..... **75 €**
- Transfert au nom d'un nouveau locataire<sup>(3)</sup> ..... **250 €**
- Modification du plan de remboursement<sup>(3)</sup> ..... **250 €**
- Modification ou mainlevée de garantie<sup>(3)</sup> ..... **250 €**
- Avenant au contrat ou autorisation de sous location (changement d'actionnariat, de gérant, d'assuré)<sup>(3)</sup> ..... **250 €**
- Frais de réaménagement amiable du plan de remboursement du contrat<sup>(3)</sup> ..... **250 €**
- Gestion des amendes, taxes diverses pour le compte du locataire ..... **50 €**

### LE CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER ..... **Nous consulter**

### LA LOCATION LONGUE DURÉE ..... **Sur devis**

### LES AUTRES OPÉRATIONS

- Réédition de tableau d'amortissement ..... **19,95 €**
- Décompte de remboursement anticipé ..... **25 €**
- Désolidarisation de prêt entre co-emprunteurs/dénonciation d'engagement de caution ..... **355,25 €**

## ➤ L'ASSURANCE DES EMPRUNTEURS

- Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur ..... **Nous consulter**  
L'assurance des emprunteurs permet de sécuriser votre activité en assurant vos emprunts. En souscrivant cette assurance lors de la mise en place du crédit, vous garantissez la prise en charge de tout ou partie du capital restant dû ou des échéances en cas d'aléa de santé des emprunteurs et/ou des cautions.

## ➤ LES CAUTIONS ET GARANTIES

### LES GARANTIES ÉMISES PAR LA CAISSE D'ÉPARGNE : CAUTIONS BANCAIRES, GARANTIES À PREMIÈRE DEMANDE

- Mise en place
  - Frais de dossier - acte standard de la Caisse d'Épargne ..... **100 €**
  - Frais de dossier - acte sur mesure<sup>(4)</sup> ..... **Nous consulter**
  - Commission de risque ..... **2 %/an<sup>(5)</sup> (min 100 €/trim)**
- Commission pour aval de traite ..... **2 %/an<sup>(6)</sup> (min 100 €/trim)**
- Mainlevée totale ou partielle ..... **55 €**

(1) Après étude de votre dossier par la Caisse d'Épargne et sous réserve de son acceptation.

(2) Hors frais supplémentaires facturés par votre établissement bancaire ou postal.

(3) Sous réserve d'acceptation de l'opération.

(4) Après prise en compte des modifications demandées par le client.

(5) Du montant cautionné.

(6) Du montant de la traite.

# 10 LE FINANCEMENT<sup>(1)</sup>

## LES FRAIS DE GARANTIES

S'y ajoutent éventuellement tous les droits d'enregistrement, tous les frais d'inscription initiale, de modification et de renouvellement, de signification et tous les frais dus à la radiation.

- Nantissement de parts sociales hors Caisse d'Épargne/actions de sociétés non cotées ..... **Nous consulter**
- Nantissement de compte-titres ..... **Nous consulter**
- Nantissement ou délégation contrats d'assurance vie autres établissements..... **Nous consulter**
- Nantissement de fonds de commerce sous seing privé ..... **Nous consulter**
- Prise de gage ..... **Nous consulter**
- Blocage de compte courant d'associé..... **Nous consulter**
- Mainlevée de garantie réelle totale ou partielle (avec ou sans remboursement de prêt) ..... **.95 € + frais réels**

(1) Après étude de votre dossier par la Caisse d'Épargne et sous réserve de son acceptation.

# 11 L'INGÉNIERIE SOCIALE



## BON À SAVOIR

L'offre Ingénierie Sociale de la Caisse d'Épargne repose sur une combinaison de dispositifs complémentaires permettant au dirigeant de défiscaliser sur le plan personnel et professionnel tout en motivant et fidélisant ses salariés.

## L'ÉPARGNE SALARIALE (PEI<sup>(1)</sup>, PERCOL-I<sup>(1)</sup>, INTÉRESSEMENT)

- Les offres BOX OFFICE et ES-PL (Épargne Salariale - Profession Libérale) de la Caisse d'Épargne sont de vrais leviers de défiscalisation. Le PEI et PERCOL-I en sont le réceptacle et permettent au dirigeant<sup>(2)</sup>, ainsi qu'à ses collaborateurs, de se constituer une épargne à moyen terme (PEI) et/ou leur retraite (PERCOL-I). L'ensemble des offres d'épargne salariale bénéficie d'avantages sociaux et fiscaux tant pour l'entreprise que pour les épargnants..... **Nous consulter**

## LE PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE OBLIGATOIRE (PERo)

- Le dispositif Plan d'Épargne Retraite Obligatoire (PER Obligatoire) permet à vos salariés de se constituer une épargne supplémentaire pour la retraite, grâce à des versements obligatoires de l'entreprise et du salarié, si le règlement le prévoit ..... **Nous consulter**

## LES TITRES DE SERVICES "SWILE"<sup>(3)</sup>

- Titre-Restaurant "Swile" (carte) ..... **Nous consulter**
- Titre Cadeau "Swile" (carte)..... **Nous consulter**

(1) PEI : Plan d'Épargne Interentreprises, PERCOL-I : Plan d'Épargne Retraite Collectif Interentreprises.

(2) Les dispositifs d'épargne salariale profitent aux chefs d'entreprise et dirigeants non-salariés employant habituellement entre 1 à 250 salariés (en plus d'eux-mêmes), selon les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

(3) Services fournis par Swile et distribué par Caisse d'Épargne et Swile, société par actions simplifiée au capital social de 90 199,30 euros et immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 824 012 173. Siège social : @7center, Immeuble L'Altis, Bâtiment A, 561 rue Georges Meliès - 34000 Montpellier. N°TVA intracommunautaire : FR67824012173.

# 12 LES PLACEMENTS FINANCIERS



## > LES OPÉRATIONS SUR COMPTE-TITRES ORDINAIRES (MONTANT PAR OPÉRATION, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le client est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

- Ouverture d'un compte d'instruments financiers ..... **Gratuit**
- Clôture d'un compte d'instruments financiers ..... **Gratuit**

### LES ACHATS ET LES VENTES D'INSTRUMENTS FINANCIERS

#### LES FRAIS SUR ORDRE DE BOURSE ACTIONS<sup>(1)</sup>/OBLIGATIONS/OPCVM/FIA

La facturation des ordres de bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi.

- Opération ferme sur le marché au comptant
  - Par Internet ..... **0,50 %<sup>(2)</sup>, min 7,90 €**
  - Par téléphone (Direct Ecureuil - téléconseiller) ..... **1,15 %<sup>(2)</sup>, min 10,90 €**
  - En agence ..... **1,45 %<sup>(2)</sup>, min 15,90 €**
- Frais achats/ventes actions ou obligations sur bourses étrangères (taux de courtage - minimum de perception) ..... **Nous consulter**
- Ordre annulé ou non exécuté ..... **Gratuit**
- OPCVM/FIA<sup>(3)(4)(5)</sup>
  - Souscription OPCVM/FIA du réseau Caisse d'Epargne ..... **Nous consulter**
  - Souscription OPCVM/FIA autres réseaux ..... **31 € + frais d'émetteur**
  - Rachat OPCVM/FIA réseau Caisse d'Epargne hors FCP garanti ou à promesse ..... **Gratuit**
  - Rachat avant échéance de FCP garanti ou à promesse ..... **Nous consulter**
  - Rachat avant échéance de FCP non garantis ..... **Nous consulter**
  - Autres instruments financiers ..... **Nous consulter**

## > LES PARTS SOCIALES

- Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales, quel que soit le support de détention (compte dédié, CTO...) ..... **Gratuit**

(1) Hors fiscalité éventuellement applicable en sus.

(2) Commission proportionnelle au montant de la transaction.

(3) Organisme de Placements Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) / Fonds d'Investissement Alternatifs (FIA) : Une partie des frais de souscription et de gestion des OPCVM/FIA peut être reversée à la Caisse d'Epargne au titre de son activité de conseil en investissement et de placement.

(4) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

(5) Les droits d'entrées et de sorties sont variables selon les OPC figurant sur le Document d'Information Clé (DIC).

# 12 LES PLACEMENTS FINANCIERS

## > LES DROITS DE GARDE **TVA**

|   |                               | Commission proportionnelle appliquée sur la valorisation du portefeuille sur la base d'un arrêté au 30/06 et au 31/12 et prélevée semestriellement |                          |                          | Commission fixe par ligne du portefeuille (en supplément de la commission proportionnelle) |
|---|-------------------------------|--|--------------------------|--------------------------|--|
|   |                               | Taux   | Minimum de Perception    | Maximum de Perception    |  |
| Portefeuille composé uniquement de valeurs Groupe                   | <b>jusqu'à 1 500 €</b>        |  | <b>4,06 €/ semestre</b>  | <b>4,06 €/ semestre</b>  |  |
|   | <b>au-delà de 1 500 €</b>     |  | <b>11,68 €/ semestre</b> | <b>11,68 €/ semestre</b> |  |
| Portefeuille mixte composé de valeurs Groupe et/ou d'autres valeurs | <b>jusqu'à 30 000 €</b>       | <b>0,25 %/ semestre</b>  | <b>25 €/an</b>           |                          | <b>3,50 €/semestre</b>   |
|   | <b>de 30 001 € à 99 999 €</b> | <b>0,15 %/ semestre</b>  |                          |                          |  |
|   | <b>à partir de 100 000 €</b>  | <b>0,08 %/ semestre</b>  |                          |                          |  |
| Portefeuille sans valeur inscrite                                   |                               |  | <b>8,50 €/ semestre</b>  | <b>8,50 €/ semestre</b>  |  |

- Portefeuille composé uniquement de Parts Sociales ..... **Gratuit**
- Portefeuille composé uniquement de valeurs du réseau Caisse d'Epargne ..... **Gratuit**
- Frais de tenue et de gestion de compte d'instruments financiers inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312 -19 du code monétaire et financier)<sup>(1)</sup>. Application des droits de garde (cf. tableau ci-dessus).

### **BON À SAVOIR**

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...).

- Opérations sur valeurs étrangères ..... **Nous consulter**

## > LES AUTRES TARIFS

- Attestation de plus-values (sur IFU) ..... **Gratuit**
- Édition Imprimé Fiscal Unique (IFU) ..... **Gratuit**
- Duplicata d'Imprimé Fiscal Unique (IFU) ..... **17,75 € TVA**
- Relevé ponctuel de portefeuille ..... **8,10 € TVA**
- Relevé de compte-titres moyenné ..... **50,75 € TVA**
- Titres non cotés compte-titres ordinaire
  - Frais d'ouverture ..... **203 €**
  - Frais de gestion de dossier (opération sur titre, détachement, dividendes...) ..... **75 €/acte TVA**
  - Frais de transaction ..... **1,20 % du montant de la transaction**
- Gestion sous mandat ..... **Nous consulter TVA**

(1) Les frais et commissions prélevés semestriellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

# 12 LES PLACEMENTS FINANCIERS

## > LES TRANSFERTS DE COMPTE-TITRES **TVA**

- Transfert total ou partiel de compte-titres
  - Vers un autre établissement du réseau Caisse d'Épargne ..... **Gratuit**
  - Vers un autre établissement
    - > Commission fixe ..... **130 €**
    - > Commission par ligne..... **7 €**

### BON À SAVOIR

Pour obtenir une information complète et détaillée sur les coûts et frais, il convient de se reporter aux documents réglementaires et aux informations pré-contractuelles, propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Caisse d'Épargne fournit au client. Le client peut recevoir sur demande de sa part des précisions sur la rémunération de la Caisse d'Épargne perçue à ce titre.

La Caisse d'Épargne propose des produits ou des services en qualité de prestataire non-indépendant, à partir d'une analyse d'une gamme issue du catalogue de produits et services des entités du groupe BPCE. À ce titre, la Caisse d'Épargne peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

La Caisse d'Épargne peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

# 13 L'ÉPARGNE



## > LE COMPTE EXCÉDENT PROFESSIONNELS<sup>(1)</sup>

### DÉFINITION : Compte Excédent Professionnels

Solution particulièrement adaptée si vous souhaitez faire fructifier de manière sécurisée vos excédents de trésorerie tout en restant libre de vos retraits.

Le calcul des intérêts est quotidien. La fréquence de versement des intérêts est définie dans le contrat de souscription (versement mensuel ou trimestriel).

- Ouverture ..... **Gratuit**

## > LES AUTRES COMPTES ET LIVRETS D'ÉPARGNE

- Ouverture de :
  - Livret A<sup>(2)</sup> ..... **Gratuit**
  - Livret B<sup>(3)</sup> ..... **Gratuit**
  - Compte sur Livret Associatis<sup>(3)</sup> ..... **Gratuit**
  - Compte à Terme ..... **Gratuit**

## > LES AUTRES FRAIS ET SERVICES

- Frais de tenue et de gestion de compte épargne inactif<sup>(4)</sup> (compte inactif au sens de l'article L312-19 du Code Monétaire et Financier)..... **30 €/an**
- Relevé de livret d'épargne multiproduits papier ou électronique
  - Périodicité annuelle..... **Gratuit**
  - Autres périodicités ..... **1,45 €/relevé supplémentaire**

(1) Réservé uniquement aux Professionnels.

(2) Réservé uniquement aux Associations et Syndicats de copropriété.

(3) Réservé uniquement aux personnes morales sans but lucratif.

(4) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte sur livret inactif (Livret B, Compte sur Livret Associatis) est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire.

# 14 LES OPÉRATIONS INTERNATIONALES



## > LES OPÉRATIONS DE CHANGE

### LE CHANGE MANUEL - ACHAT/VENTE DE DEVICES<sup>(1)</sup>

- Commission de change ..... **Cours en vigueur**
- Commission de service ..... **3 %<sup>(2)</sup>, min 5 €**

### LE CHANGE SCRIPTURAL (POUR LES COMPTES EN DEVICES)

- Commission de change ..... **0,05 %<sup>(2)</sup>**
- Minimum de perception ..... **15 €**

## > LES OPÉRATIONS DE PAIEMENT

- Frais par virement occasionnel incomplet (Coordonnées manquantes ou erronées) ..... **28 €**
- Frais d'intervention (demande de retour de fonds, d'avis de sort, de correction) ..... **28 €**
- Frais pour correction de date de valeur pour un virement international ..... **28 €**
- Confirmation d'émission de virement ..... **19 €**

### L'ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA<sup>(3)</sup>

|   | En agence /<br>Par téléphone | Par télétransmission <sup>(4)</sup>                           |
|---|------------------------------|---|
| Frais par virement en euros :             |                              |   |
| Commission proportionnelle <sup>(5)</sup> | <b>0,10 %</b>                | <b>0,10 % jusqu'à 75 000 €<br/>0,05 % au-delà de 75 000 €</b> |
| Minimum de perception                     | <b>23 €</b>                  | <b>12 €</b>   |
| Maximum de perception                     |                              | <b>150 €</b>  |
| Frais de correspondant                    | <b>25 €</b>                  | <b>25 €</b>   |
| Frais par virement en devises :           |                              |   |
| Commission proportionnelle <sup>(5)</sup> | <b>0,10 %</b>                | <b>0,10 % jusqu'à 75 000 €<br/>0,05 % au-delà de 75 000 €</b> |
| Minimum de perception                     | <b>23 €</b>                  | <b>12 €</b>   |
| Maximum de perception                     |                              | <b>150 €</b>  |
| Commission de change <sup>(5)</sup>       | <b>0,05 %</b>                | <b>0,05 %</b>   |
| Minimum de perception                     | <b>15 €</b>                  | <b>15 €</b>   |
| Frais de correspondant                    | <b>25 €</b>                  | <b>25 €</b>   |

### LE SUIVI DES VIREMENTS INTERNATIONAUX **TVA**

- Tracker SWIFT GPI ..... **5 €/mois**

### LE PAIEMENT PAR CHÈQUE À L'ÉTRANGER

- En euros
  - Commission de service ..... **0,10 %<sup>(2)</sup>**
  - Minimum de perception ..... **30 €**

(1) Sous réserve de disponibilité des fonds.

(2) Du montant du chèque ou de l'opération.

(3) SEPA : voir la définition en page 41.

(4) Échanges de données informatisées.

(5) De la contrevaletur euro du montant du virement.

# 14 LES OPÉRATIONS INTERNATIONALES

## LE CHÈQUE DE BANQUE EN DEVICES

- Frais d'émission d'un chèque de banque en devises (quel que soit le pays) :
  - Commission proportionnelle ..... **0,10 %<sup>(1)</sup>**
  - Minimum de perception ..... **30 €**
  - Commission de change (en supplément) ..... **0,05 %<sup>(1)</sup>**
  - Minimum de perception ..... **15 €**

## > LES OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

### LES VIREMENTS NON SEPA REÇUS DE L'ÉTRANGER

#### Virement en devises ou en provenance d'un pays hors zone SEPA<sup>(2)</sup>

- Frais par virement<sup>(3)</sup> ..... **15 €**
- Commission de change ..... **0,05 %<sup>(4)</sup>**
  - Minimum de perception ..... **15 €**
- Frais d'intervention (demande de rejet de fonds, d'avis de sort) ..... **28 €**
- Confirmation de réception de virement ..... **19 €**
- Code BIC/IBAN ou coordonnées bancaires absentes ou incorrectes ..... **28 €**

### BON À SAVOIR

La commission de change est perçue à chaque opération de virement (émis ou reçu) en devises ou chèques (émis ou reçus) en devises nécessitant l'achat ou la vente des devises. La commission de change s'applique proportionnellement au montant de la transaction.

Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

### L'ENCAISSEMENT DE CHÈQUE ÉTRANGER

### BON À SAVOIR

La Caisse d'Épargne Ile-de-France n'accepte plus les remises de chèques étrangers en euros et en devises. Pour vos encaissements étrangers, nous vous recommandons d'utiliser le virement ou le prélèvement SEPA<sup>(2)</sup>, le virement international ou encore votre contrat monétique, le cas échéant. Renseignez-vous en agence.

(1) Du montant du chèque.

(2) SEPA : voir la définition en page 41.

(3) Ces frais n'intègrent pas la commission de change. Elle sera tarifiée séparément.

(4) De la contrevaletur euro du montant du virement.

# 15 LE LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS

## A

### ARRÊTÉ DE COMPTE

La Caisse d'Épargne établit un arrêté de compte trimestriel (ou ticket d'agios) à la fin de chaque période, qui reprend notamment :

- les intérêts débiteurs,
- les commissions,
- les frais éventuels,
- le TEG.

### AUTORISATION DE DÉCOUVERT

L'autorisation de découvert permet au client de rendre débiteur le solde de son compte jusqu'à un montant maximal accordé par la banque et pendant une durée définie dans le contrat. Cette solution est donc plus particulièrement adaptée à certains cycles d'exploitation plus longs et à certaines activités générant des besoins de trésorerie plus récurrents.

### BIC (BANK IDENTIFIER CODE)

Codification internationale sur 8 ou 11 caractères alpha numériques, attribuée par l'ISO (Organisation pour la Standardisation Internationale) et servant à identifier un établissement financier ou non financier.

### CADUCITÉ D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Le mandat de prélèvement SEPA cesse d'être valide et devient donc caduc lorsqu'aucune opération s'y référant n'a été exécutée depuis 36 mois.

### CESSION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES "DAILY"

La cession de créance professionnelle "Daily" correspond à la cession de certaines créances (factures émises sur un ou plusieurs clients) à la banque via un bordereau. Après traitement, la banque octroie un crédit en contrepartie de ces factures par exemple sous la forme d'une ligne de crédit sur un compte spécifique dédié, ou d'un découvert autorisé garanti par les créances (cession à titre de garantie). Elle peut aussi faire l'avance de la créance cédée avant sa date d'échéance (cession à titre d'escompte).

### COMPTE INACTIF

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- 1) le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes courants et de 5 ans pour les comptes d'instruments financiers, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés ;
- 2) le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

### CRÉDIT COURT TERME

Le crédit court terme est un prêt destiné à répondre à des situations spécifiques générant des décalages de trésorerie plus importants (liés à un accroissement ponctuel de l'activité, au financement d'un actif ou plus longs (en raison d'un cycle d'exploitation atypique, saisonnier ou international...)).

### DATES DE VALEUR

La date de valeur est la date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).

### EPC (EUROPEAN PAYMENTS COUNCIL/CONSEIL EUROPÉEN DES PAIEMENTS)

Instance créée en 2002 par les établissements de crédit européens et des associations professionnelles. Il est chargé de définir les moyens de paiement en Europe et les infrastructures y afférentes.

### ESCOMPTE

L'escompte permet d'obtenir le paiement par la banque d'un effet de commerce (lettre de change, billet à ordre) avant sa date d'échéance, dans les limites d'un plafond (ligne d'escompte) autorisé par la banque et sous réserve de son acceptation de l'effet. La banque est remboursée par le paiement de l'effet, à son échéance, par le client. On parle de tireur pour l'émetteur de l'effet (fournisseur) sur un de ses clients (le débiteur, aussi appelé le tiré).

### ESPACE SEPA

Sont membres de l'espace SEPA :

# 15 LE LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS

- les 27 États membres de l'Union Européenne,
- les quatre États membres de l'Association Européenne de libre-échange : Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse,
- les principautés d'Andorre et de Monaco, la République de Saint-Marin et l'état de la Cité du Vatican,
- le Royaume-Uni.

En ce qui concerne la France, les départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), de même que les territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin, Jersey, Guernesey et Île de Man font partie de l'espace SEPA.

### IBAN

International Bank Account Number, identifiant international de compte bancaire. En France, l'IBAN va remplacer nos traditionnels RIB.

### ICS (IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA)

Identifiant désignant de façon unique un créancier émetteur d'ordres de prélèvement SEPA.

### MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Mandat par lequel le débiteur, d'une part, autorise un créancier à émettre des prélèvements SEPA payables sur son compte, et d'autre part, autorise sa banque à débiter son compte du montant des prélèvements présentés par le créancier mentionné sur le mandat.

### OPPOSITION SUR UN OU PLUSIEURS PRÉLÈVEMENTS

Instruction donnée par le débiteur à sa banque de ne pas payer un ou plusieurs prélèvements à venir. Le code monétaire et financier utilise aussi les termes de révocation de l'ordre de paiement.

### PRÉ-NOTIFICATION

Information donnée par le créancier à son débiteur sur la créance objet du prélèvement ; l'information peut se faire par tout moyen (avis, échéance, facture) dans un délai de 14 jours calendaires minimum avant la date d'échéance du prélèvement.

### RETRAIT DE CONSENTEMENT OU RÉSILIATION D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Décision du débiteur, notifiée au créancier, par laquelle il met fin à l'autorisation donnée au créancier d'émettre des ordres de prélèvements SEPA et à l'autorisation antérieurement donnée à sa banque de débiter son compte du montant des ordres présentés, figurant sur le formulaire unique de mandat remis par le débiteur à son créancier.

### RIB

Codification permettant, en France, d'identifier les coordonnées bancaires d'un client (nom du titulaire du compte, nom de la banque, code établissement, code guichet, numéro de compte et clé de contrôle).

### RUM (RÉFÉRENCE UNIQUE DU MANDAT)

Identifiant donné par le créancier à chaque mandat de prélèvement.

### SCT

SEPA Credit Transfert : virement SEPA.

### SDD

SEPA Direct Debit : prélèvement SEPA.

- SDD B2B : SEPA Direct Debit Business to Business. Le prélèvement SEPA B2B, optionnel, est dédié exclusivement aux paiements entre entreprises, professionnels et associations.
- SDD CORE : SEPA Direct Debit CORE. Le prélèvement SEPA CORE est adapté à toutes les clientèles.

### SEPA

**L'espace unique des paiements en euros :** Single Euro Payments Area (SEPA) désigne l'espace dans lequel, depuis janvier 2008, tous les acteurs économiques (personnes physiques, personnes morales, institutions) peuvent effectuer et recevoir des paiements en euros, quel que soit le pays de la zone SEPA dans lequel ils se trouvent, aux mêmes conditions de qualité, de délai et de tarification. SEPA émane d'une volonté de la Communauté Européenne de créer un espace harmonisé des paiements.

# 15

## LE LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS

### TAUX EFFECTIF GLOBAL (T.E.G.)

#### Articles R314-1 et suivants du code de la consommation

Le TEG est un taux représentatif du coût total du crédit, exprimé en pourcentage annuel du montant du crédit consenti.

Le TEG réellement appliqué au découvert sera mentionné, a posteriori, sur vos relevés de compte, compte tenu du tirage effectivement réalisé et du montant des intérêts, commissions et frais perçus par la Caisse d'Épargne conformément aux articles R314 -1 et suivants du code de la consommation.

Exemple d'un calcul de TEG, mentionné à titre purement indicatif pour un découvert autorisé d'une durée indéterminée de 10 000 euros :

- en supposant une utilisation constante et intégrale du découvert sur une durée maximale d'une année de 365 jours,
- avec un taux d'intérêt fixe indicatif de 5,00 %,
- des frais de dossier de 100 euros (1 % du montant du découvert), une commission d'engagement de 100 euros (1% du montant du découvert).

Soit un TEG Indicatif de 7,00 % l'an.

### ZONE EEE (ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN), COMPOSÉ DES PAYS SUIVANTS :

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.

# 16

## LES NUMÉROS ET INFORMATIONS UTILES



La Caisse d'Épargne met à votre disposition des accès directs non surtaxés aux services suivants :

### > CENTRE DE RELATION CLIENTÈLE

ASSISTANCE TECHNIQUE : **3241<sup>(1)</sup>**

### > CARTE BANCAIRE

Pour toute perte ou vol ou utilisation frauduleuse de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Épargne ou contactez le Centre d'Opposition Caisse d'Épargne.

### PERTE/VOL/UTILISATION FRAUDULEUSE :

**09 69 36 39 39<sup>(1)</sup>**

**OU** sur Direct Ecureuil Pro par Internet

[www.caisse-epargne.fr](http://www.caisse-epargne.fr)<sup>(2)</sup>

**OU** depuis votre Smartphone, iPhone®

sur [www.m.caisse-epargne.fr](http://www.m.caisse-epargne.fr)<sup>(2)</sup>

### > MONÉTIQUE COMMERÇANTS

#### SAV TPE

Assistance téléphonique du lundi au samedi, de 8h à 20h (appels techniques, renseignements, télécollections) :

■ **TPE (hors Premium) : 09 69 39 16 17<sup>(1)</sup>**

■ **TPE Premium et CE Boost Pay Business :  
09 69 36 05 86<sup>(1)</sup>**

**SAFICARD : 0 800 216 543<sup>(1)</sup>**

■ **Contact e-mail : [adv@saficard.com](mailto:adv@saficard.com)<sup>(2)</sup>**

*(Traitement des remises CB, traitement de tickets, renseignements impayés, suivi de dossiers en cours)*

Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 18h

**ASSISTANCE SP PLUS / JEPAAIENLIGNE :**

**09 69 37 80 30<sup>(1)</sup>**

**CENTRE D'AUTORISATIONS :**

**0 825 898 989<sup>(3)</sup>**

7/7j et 24h/24h

### > ASSURANCES

Pour tout besoin d'assistance, de mise à jour de vos contrats ou en cas de sinistre, contactez les Assurances distribuées par la Caisse d'Épargne.

**ASSISTANCE CONTRATS ET SINISTRE :**

**09 69 36 28 37<sup>(1)</sup>**

**Pour les contrats :** Protection de l'Activité Professionnelle, Garanties Santé Côté Pro, Assurance Complémentaire Santé Salarié, Assurance Multirisque Professionnelle, Assurance Auto des professionnels, Assurance Moyens de Paiement Pro Plus et Sécurexpress Assurance.

(1) Appel non surtaxé, coût selon opérateur.

(2) Coût de connexion selon opérateur.

(3) 0,15 €/min + coût selon opérateur.

## ➤ NOS PARTENAIRES

### BPCE ASSURANCES IARD

Société anonyme au capital de 61 996 212 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 7, promenade Germaine Sablon 75013 Paris. Entité du Groupe BPCE, titulaire de l'identifiant unique REP Papiers n° FR232581\_03FWUB délivré par l'ADEME.

### BPCE FACTOR

Établissement de crédit agréé en France par l'ACPR – Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, 4 Place de Budapest CS 92459, 75436 Paris. BPCE FACTOR, dans le cadre de ses activités bancaires et financières, est soumis au Code Monétaire et Financier. Adhérent à l'ASF – Association Françaises des Sociétés Financières, organisation professionnelle qui représente les principales sociétés financières installées en France. Société anonyme à Conseil d'Administration au capital de 19 915 600 euros – 379 160 070 RCS Paris.

### BPCE IARD

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 50 000 000 euros entièrement versé. 401 380 472 RCS NIORT. Siège Social : Chaban 79180 CHAURAY. Adresse : Chauray, BP 8410, 79024 NIORT Cedex 09. Entreprise régie par le Code des Assurances.

### BPCE VIE

Société anonyme au capital social de 161 469 776 euros. Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris. Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

### APIVIA MACIF MUTUELLE

APIVIA MACIF MUTUELLE, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française. SIREN 779 558 501. Siège social : 17-21 place Etienne Pernet - 75015 Paris Cedex 15.



### COVÉA PROTECTION JURIDIQUE

Société anonyme, au capital de 88 077 090,60 euros – RCS Le Mans 442 935 227 – APE 6512Z. Siège social : 33, rue de Sydney - 72045 Le Mans Cedex 2 – Entreprise régie par le code des assurances.

### IMA ASSURANCES

Société anonyme au capital de 157 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632.

### IMA GIE

Groupement d'intérêt économique au capital de 3 547 170 euros. Siège social : 118, avenue de Paris - 79033 Niort Cedex 9.

### MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables – Entreprise régie par le code des assurances – Siège social : 2 et 4 rue de Pied-de-Fond - 79000 Niort.

### VERISURE

Société par actions simplifiée au capital de 1 085 736 euros – Siège social : 1 place du Général de Gaulle – 92160 ANTONY – RCS 345 006 027 – N° de TVA : FR60 345 006 027 – Société titulaire de l'autorisation d'exercer n° AUT-092-2118-07-20190361822 délivrée par le Conseil National des Activités de Sécurité le 17/07/2019. Article L. 612-14 du Code de la sécurité intérieure : "L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient".



## ➤ EXPRIMER UNE RÉCLAMATION

Nous veillons à vous apporter en permanence la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, **votre conseiller en agence est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation.**
- Vous pouvez également écrire au Service Relations Clientèle, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

| PAR ÉCRIT  |
|--|
| Caisse d'Épargne Ile-de-France<br>Service Relations Clientèle<br>26-28 rue Neuve Tolbiac<br>CS 91344<br>75633 PARIS Cedex 13 |

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai.

Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui ne devrait pas dépasser deux mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (opérations par carte bancaire, virement, prélèvement...), la Caisse d'Épargne vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

# 17

## EXPRIMER UNE RÉCLAMATION RÉSoudre UN LITIGE

### ➤ RECOURS EN MÉDIATION : VOTRE DERNIER RECOURS EN CAS DE LITIGE

À défaut de solution vous satisfaisant ou en l'absence de réponse à votre réclamation dans un délai de deux mois à compter de l'envoi de votre réclamation, vous pouvez saisir **gratuitement** un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation et/ou conditions de médiation disponibles sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

- **Le médiateur du crédit aux entreprises** (entreprises, créateurs, chef d'entreprise, commerçants, artisans ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...) pour les difficultés de financement bancaire, d'assurance crédit ou relatives aux fonds propres.

#### PAR INTERNET (contact dans les 48h)

Dossier à remplir en ligne sur le site : <https://mediateur-credit.banque-france.fr><sup>(1)</sup>

- **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les placements financiers - hors assurance vie - (obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, exécution des ordres (délais, contenu), des problèmes de tenue des comptes titres...

| PAR INTERNET  | PAR COURRIER  |
|---|---|
| <a href="http://www.amf-france.org">www.amf-france.org</a> <sup>(1)</sup> | Médiateur de l'AMF<br>Autorité des Marchés Financiers<br>17 Place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02 |

- **Le médiateur de l'assurance** pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation.

| PAR INTERNET  | PAR COURRIER   |
|---|--|
| <a href="http://www.mediation-assurance.org">www.mediation-assurance.org</a> <sup>(1)</sup> | Médiation de l'Assurance<br>TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09 |

(1) Coût de connexion selon opérateur.

# 17

## EXPRIMER UNE RÉCLAMATION RÉSoudre UN LITIGE

- **Le médiateur des entrepreneurs individuels (personnes physiques agissant pour des besoins professionnels) au sein de la Caisse d'Épargne Ile-de-France** pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire, (hors produits financiers), à la gestion d'un crédit (hors décision d'octroi ou de refus du crédit), à la commercialisation d'un produit d'assurance.

| PAR INTERNET   | PAR COURRIER  |
|--|---|
| <a href="http://www.mediateur-ceidf.fr">www.mediateur-ceidf.fr</a> <sup>(1)</sup><br>(rubrique "Déposer un dossier") | M. le Médiateur<br>TSA 31359 - 75621 Paris Cedex 13 |

Son champ d'action et les modalités de son intervention sont définis dans la charte de Médiation disponible sur son site et sur le site [www.caisse-epargne.fr](http://www.caisse-epargne.fr)<sup>(1)</sup>.

(1) Coût de connexion selon opérateur.

Plus d'informations  
**www.caisse-epargne.fr**  
Coût de connexion selon votre opérateur.



**CAISSE D'ÉPARGNE**  
**ILE-DE-FRANCE**

Caisse d'Épargne et de Prévoyance Ile-de-France – 26/28 rue Neuve Tolbiac – CS 91344 – 75633 PARIS CEDEX 13 – Banque Coopérative régie par les articles L 512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier – Société Anonyme à Directoire et à Conseil d'Orientation et de Surveillance – Capital de 2 375 000 000 euros – 382 900 942 RCS Paris – Siège social : 19, rue du Louvre – 75001 Paris – Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 005 200 – www.orias.fr. Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581\_01QHNQ (BPCE - SIRET 493 455 042).

Crédit photos : Getty Images.

Imprimeur : Eproc Factory - 3, rue de l'Atlas 75019 Paris.

Réf. MOD.07.00.000.876-01/01/2025-V2 (MAJ au 01/09/2025).

